Directeur de la rédaction et de la Publication : Sanae El Amrani

N° 1113 • Du 2 au 8 octobre 2026

Mohamed Hassan Bensalah prépare le rachat de Maroc Soir

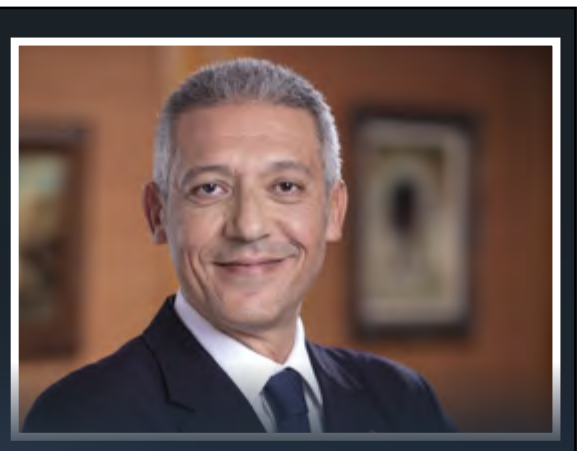

LA VÉRITÉ
laverite.ma

EL MANSOURI COMPOSE

Première femme nommée à la tête du gouvernement, Fatima-Zahra El Mansouri consulte les partis pour bâtir sa majorité et former un exécutif attendu sur les grands dossiers du pays.

https://www.laverite.ma LA VÉRITÉ Prix de vente en kiosque 10 DH

N° 1113 LAVERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Rendre des comptes

Par Sanae El Amrani

Les partis qui discutent aujourd'hui avec Fatima-Zahra El Mansouri devront bientôt expliquer aux citoyens ce qu'ils ont accepté de faire ensemble. Chacun a défendu ses engagements pendant la campagne. La formation d'une majorité implique de les rapprocher, d'en retenir certains, d'en modifier d'autres et de fixer des priorités. Cette négociation mérite une explication publique. Elle engage la relation entre les électeurs et ceux qui exerceront le pouvoir.

La nomination de la première femme à la tête du gouvernement par SM le Roi Mohammed VI constitue une avancée historique. Elle offre aussi l'occasion d'une exigence nouvelle envers l'ensemble de la classe politique : rendre l'exercice des responsabilités plus compréhensible, les décisions mieux expliquées et les engagements plus faciles à évaluer.

Les consultations font apparaître plusieurs préoccupations. La poursuite des réformes pour les uns, la confiance et le respect des promesses pour les autres, les libertés, l'égalité ou les disparités territoriales. Ces orientations peuvent trouver des points d'accord. Leur rapprochement demandera toutefois des choix précis sur les moyens, les délais et les bénéficiaires des politiques publiques. C'est sur ces choix que les futurs partenaires devront engager leur responsabilité.

La confiance politique commence par cette clarté. Un citoyen doit pouvoir comprendre pourquoi un parti accepte une alliance, quelles mesures il entend y défendre et quelles concessions il consent. Le compromis appartient à la vie démocratique. L'expliquer permet de respecter l'électeur, y compris lorsque le programme commun s'éloigne de certaines promesses de campagne.

Le budget donnera à cette clarification une portée concrète. Une priorité annoncée implique des crédits, une administration chargée de l'appliquer et un calendrier. Le projet de loi de Finances 2027 permettra d'examiner la traduction des premiers engagements et la place accordée aux politiques déjà engagées. La préparation budgétaire impose des contraintes ; leur présentation doit permettre de comprendre les marges disponibles et les arbitrages retenus.

Cette même franchise sera nécessaire pour les réformes dont les effets touchent directement les ménages. Les retraites, par exemple, engagent les cotisations, les pensions et la durée de la vie professionnelle. De telles décisions demandent un dialogue organisé, des données accessibles et une explication de la répartition des efforts. La qualité de la concertation fait partie de la qualité de la réforme.

La responsabilité collective devra ensuite durer. Chaque partenaire appelé à gouverner aura participé à la définition du programme et à ses arbitrages. Il devra en répondre devant les citoyens, dans les périodes favorables comme lorsque les décisions susciteront des désaccords. La cheffe du gouvernement aura besoin d'une majorité qui soutient les orientations convenues et contribue à leur application.

Le Parlement aura également une responsabilité essentielle. Examiner les crédits, interroger les ministres, suivre l'exécution des mesures et rendre publiques les difficultés donnera un contenu régulier au contrôle de l'action gouvernementale. La majorité et l'opposition pourront ainsi contribuer, chacune dans son rôle, à une vie politique où les engagements restent discutés après les élections.

Fatima-Zahra El Mansouri peut inscrire cette exigence dans la méthode de son gouvernement : présenter quelques priorités précises, publier leur calendrier et rendre compte de leur avancement. Les citoyens pourront alors apprécier les progrès, comprendre les retards et discuter les corrections. Chaque engagement retenu devra avoir un responsable, des moyens et une échéance.

LAVÉRITÉ
laverite.ma

26 ANS ensemble

(contact@laverite.ma)

Directeur de la rédaction et de la Publication
Sanae El Amrani
(s.elamrani@laverite.ma)

Fondateur
FEU ABDALLAH EL AMRANI

Rédacteur en chef
Hamza Abdelouaret

Rédaction
Sanae El Amrani, Fayçal El Amrani, Driss El Filali, Kenza El Mdaghri

Reporters
Mohammed Taoufiq Bennani
(t.bennani@laverite.ma),
Salima Serghini

Chroniqueurs
Jawad Kerdoudi, Taieb Jamai, Taieb Dekkar,

Infographiste
Mohammed Jibril
Assistante de direction
Fatiha Lakmad
(f.lakmad@laverite.ma)
Assistant de la rédaction
Noureddine Choukry

Abonnement Newsletter
www.laverite.ma
contact@laverite.ma
Tel: +212661311134

Photos
MAP
Impression
Ecoprint
Distribution
Sochepress
Technique et commercial
96, Rue Alwahda, Mers Sultan, Casablanca
Tél.
05 22 47 22 86, 05 22 47 34 12
Télécopie/Fax
05 22 20 29 67
N° de la Commission Paritaire
H.F/040-06

Sahara

Washington presse le Polisario

À un mois de l'échéance du mandat de la Minurso, les États-Unis demandent au Polisario de s'engager dans la recherche d'un règlement politique. Le 30 septembre, à New York, Mike Waltz, ambassadeur américain auprès des Nations unies, a reçu une délégation du mouvement et placé la situation des populations des camps de Tindouf au centre de son message public. Après 50 ans d'attente, a-t-il souligné, ces populations doivent pouvoir disposer de choix réels. Le diplomate a également affirmé qu'une base de solution était déjà sur la table. Cette déclaration intervient alors que Washington maintient son soutien à l'autonomie sous souveraineté marocaine et que le Conseil de sécurité doit examiner, en octobre, la poursuite de l'engagement onusien au Sahara.

Par Mohammed Taoufiq Bennani

La rencontre donne une nouvelle expression à la démarche américaine : maintenir des contacts directs avec le Polisario tout en défendant la proposition marocaine comme cadre de règlement. Dans sa publication, Mike Waltz insiste sur la durée du conflit et sur ses conséquences humaines. Il invite ainsi ses interlocuteurs à répondre à une perspective politique concrète. Le contenu détaillé des échanges reste toutefois à préciser, le message rendu public portant essentiellement sur l'urgence d'avancer et sur l'existence d'une base de discussion.

Lue à la lumière de la position officielle américaine, cette référence à une base de solution renvoie au plan d'autonomie présenté par le Maroc. Le secrétaire d'État Marco Rubio a réaffirmé cette orientation dans sa déclaration du 30 juillet 2026 à l'occasion de la Fête du Trône. Washington reconnaît la souveraineté marocaine sur le Sahara et soutient la proposition d'autonomie comme seule base d'une solution juste, durable et mutuellement acceptable. La réception d'une délégation du Polisario s'inscrit donc dans une diplomatie qui cherche à obtenir l'engagement du mouvement dans le processus défendu par les États-Unis.

Le calendrier donne à cet entretien une portée particulière. Le mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la Minurso, arrive à échéance le 31 octobre 2026. Son renouvellement doit faire l'objet d'une décision du Conseil de sécurité, où les États-Unis assurent traditionnellement la préparation du projet de résolution sur ce dossier. Les contacts conduits avant cette échéance peuvent contribuer à éclairer les discussions entre les membres du Conseil, notamment sur les perspectives des négociations et sur le rôle futur de la mission.

Le cadre actuel est fixé par la résolution 2797, adoptée le 31 octobre 2025 par 11 voix favorables. La Chine, la Russie et le Pakistan s'étaient abstenus, tandis que l'Algérie avait choisi de ne pas participer au vote. Ce texte a prolongé le mandat de la Minurso pour un an et demandé aux parties de prendre la proposition marocaine d'autonomie comme base des discussions. Il vise une solution politique finale et mutuellement acceptable, dans le cadre des Nations unies, et considère qu'une autonomie véritable sous souveraineté marocaine pourrait constituer une issue des plus réalisables.

La distinction entre ce texte et la position américaine permet de comprendre l'étape actuelle. Washington défend une solution déterminée, l'autonomie sous souveraineté marocaine. Le Conseil de sécurité organise un processus de négociation fondé sur la proposition du Royaume, avec l'objectif de parvenir à un accord entre les parties. L'enjeu diplomatique consiste désormais à obtenir des engagements précis sur les modalités de ce règlement, les garanties offertes aux populations et les conditions de sa mise en œuvre.

Quelques jours avant la rencontre avec Mike Waltz, Massad Boulos, conseiller du président américain pour les affaires arabes et africaines, avait décrit l'état des discussions dans un entretien accordé à France 24. Selon ses déclarations, 3 cycles de négociations avaient déjà réuni des représentants du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du Polisario. Il avait présenté ces échanges comme constructifs et productifs, tout en indiquant qu'un accord restait à construire. Washington attendait encore une réponse formelle du Polisario sur le plan d'autonomie.

Cette attente constitue un élément central du processus. Une réponse détaillée permettrait de connaître les points que le mouvement souhaite discuter et les engagements qu'il est disposé à prendre. Les déclarations de Massad Boulos, suivies du message de Mike Waltz, traduisent une volonté américaine d'obtenir cette clarification. Elles montrent également que les contacts diplomatiques se poursuivent alors que les conditions d'un accord demeurent en discussion.

La proposition marocaine fournit un contenu institutionnel à ces échanges. Présentée aux Nations unies en avril 2007, elle prévoit que les populations de la région administrent leurs affaires à travers des organes législatif, exécutif et judiciaire disposant de compétences propres. Le projet couvre notamment la gestion locale, le développement économique, les infrastructures et les politiques sociales. L'État conserverait les attributions liées à la souveraineté, dont la défense et les relations extérieures. Le statut d'autonomie issu des négociations serait soumis aux populations concernées par voie référendaire.

Ces dispositions ouvrent des questions concrètes pour une négociation : répartition des compétences, ressources financières de la région, représentation politique et garanties institutionnelles. Le projet prévoit aussi des mesures destinées au retour et à la réintégration des personnes installées hors du territoire. L'accent mis par Mike Waltz sur les populations de Tindouf prend ainsi une dimension directement liée au règlement envisagé, dont la mise en œuvre devrait répondre à leur situation et à leurs perspectives de vie.

Au Conseil de sécurité, la discussion d'octobre concernera également l'avenir de la présence onusienne. La résolution 2797 avait demandé au secrétaire général une revue stratégique du mandat futur de la Minurso, tenant compte du résultat des négociations. Le prochain examen devra donc articuler la poursuite de la mission avec l'évolution du processus politique. Le texte soumis au vote, les engagements annoncés par les parties et les suites données aux contacts américains permettront d'évaluer les progrès accomplis depuis la décision d'octobre 2025.

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Justice pénale

Le modèle pénal marocain s'impose à l'ONU

Prévention du crime à l'ONU : le Maroc mise sur une politique pénale prospective guidée par les données probantes. Plus de 500 assistants sociaux et une carte numérique nationale mobilisés pour géolocaliser la criminalité et protéger les victimes. Le programme d'État Moussalaha affiche zéro récidive et la libération de toutes les détenues condamnées pour terrorisme.

Lors du 15e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime à Abou Dhabi, le Royaume du Maroc a détaillé les piliers de sa politique pénale prospective. Fondée sur des données probantes, la numérisation des données criminelles et une approche humanisée, la stratégie marocaine s'illustre notamment par le bilan du programme Moussalaha, marqué par l'absence totale de récidive parmi ses bénéficiaires.

Une tribune internationale pour la justice marocaine

Le directeur des Affaires pénales, des grâces et de l'observation de la criminalité au ministère de la Justice, Hicham Mellati, a exposé l'expérience du Royaume en matière de prévention du crime lors de la séance plénière du 15e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, réuni à Abou Dhabi. Cette rencontre internationale se tient du 26 septembre au 1er octobre 2026. S'exprimant le lundi 28 septembre 2026 au nom de la délégation marocaine, le responsable administratif a mis en avant une politique pénale prospective appuyée sur des données factuelles et une justice centrée sur l'être humain. L'intervention s'inscrivait dans le cadre d'une thématique consacrée au développement de stratégies de prévention innovantes au service du progrès social, économique et environnemental. À cette tribune onusienne, le représentant marocain a réaffirmé la volonté du Royaume d'accorder à la prévention une place centrale dans la lutte contre le phénomène criminel. La stratégie nationale repose sur deux priorités majeures, à savoir l'observation anticipative des infractions et la réduction durable de la récidive.

Analyse scientifique et cartographie numérique de la criminalité

Pour concrétiser cette politique fondée sur les preuves, le Maroc s'appuie sur l'Observatoire national de la criminalité, un mécanisme institutionnel chargé de l'observation et de l'analyse du phénomène criminel. Cet organisme fournit aux autorités compétentes une base de connaissances fiable afin d'orienter l'élaboration et l'évaluation de la politique pénale. L'Observatoire fonctionne selon une démarche participative articulée autour de deux groupes de travail, l'un technique et l'autre scientifique. Il associe la Présidence du ministère public, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Sûreté nationale et la Gendarmerie Royale. Le dispositif intègre également l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC), l'Autorité nationale du renseignement financier (ANRF) ainsi que le milieu universitaire.

Selon le ministère de la Justice, l'Observatoire a réalisé plusieurs études empiriques tenant compte des spécificités nationales tout en appliquant les indicateurs internationaux. Les travaux s'appuient sur des unités spécialisées au sein des institutions sécuritaires et judiciaires pour la collecte et le traitement des données. En parallèle, les autorités poursuivent le développement de la carte nationale de la criminalité. Cette application informatique permettra de géolocaliser les actes délictueux et de suivre leur fréquence sur le territoire afin d'optimiser la prise de décision et de mieux cibler les actions préventives.

Accompagnement social et protection ciblée des victimes

Sur le plan social, la réponse pénale marocaine repose sur une approche centrée sur l'être humain, qu'il s'agisse des victimes ou des auteurs d'infractions. Cette orientation s'est traduite par la modernisation de la législation et la conduite de réformes institutionnelles ciblées. Dans cette perspective, le secteur de la justice a renforcé le rôle de l'assistance sociale au sein des tribunaux. Les juridictions du Royaume comptent actuellement plus de 500 assistantes et assistants sociaux chargés d'offrir des services socio-juridiques et d'accompagner les usagers du système judiciaire.

Des structures spécifiques ont été instaurées au sein de l'appareil judiciaire, notamment des cellules de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences. Des centres d'hébergement dédiés accueillent également les personnes victimes de la traite des êtres humains dans le cadre du mécanisme national d'orientation. Selon les déclarations de la délégation marocaine, ces mesures visent à consolider la mission protectrice de la justice pénale et à renforcer la confiance des usagers envers ses institutions.

Le programme Moussalaha et le bilan zéro récidive

En matière de prévention de l'extrémisme violent, le Maroc met en relief l'expérience du programme Moussalaha, présenté comme un modèle d'action agissant sur les racines intellectuelles et sociales du radicalisme. Lancé en 2017 par la Délégation générale à l'Administration pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR), ce programme réhabilitatif est mené en partenariat avec la Rabita Mohammadia des Oulémas et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH). Le dispositif repose sur trois axes directeurs : la réconciliation avec soi-même, la réconciliation avec le texte religieux et la réconciliation avec la société. Les participants engagés dans cette démarche de révision idéologique peuvent bénéficier de mesures de Grâce Royale.

Selon les données officielles du Centre Moussalaha, 20 sessions ont été organisées depuis 2017 au profit de 456 détenus, tandis que 24 personnes participent à la 21e session en cours, ce qui porte le total à 480 bénéficiaires. Hicham Mellati a souligné qu'aucun cas de récidive n'a été enregistré parmi les bénéficiaires de ce programme. L'initiative intègre en outre une approche de genre qui a bénéficié à 14 détenues. L'ensemble de ces femmes ont été remises en liberté, la dernière libération étant intervenue le 24 août dernier par Grâce Royale à l'issue de la 20e session. D'après la même source, les établissements pénitentiaires marocains ne comptent actuellement plus aucune femme condamnée en vertu de la loi antiterroriste.

Convergence des politiques publiques et rôle de la société civile

En conclusion de son exposé, le responsable judiciaire a rappelé que l'efficacité de la prévention criminelle demeure conditionnée par la complémentarité entre la justice pénale et les autres politiques publiques. La politique pénale devant être accompagnée des moyens matériels et humains nécessaires pour garantir son efficience globale. Le représentant marocain a enfin insisté sur l'implication de la société civile, qualifiée de condition essentielle en raison de ses missions d'accompagnement et de sa proximité avec les citoyens.

Communiqué de presse

Casablanca, le 29 septembre 2026

OCP Publie ses résultats à fin juin 2026

-- OCP maintient une marge d'EBITDA solide au premier semestre dans un environnement de marché particulièrement difficile --

OCP S.A. ("OCP" ou "le Groupe"), leader mondial des solutions de nutrition des plantes et des engrais phosphatés, publie aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2026.

Commentaire du management

« Les fondamentaux solides d'OCP, conjugués à des décisions stratégiques portant sur les niveaux de production, l'approvisionnement en matières premières et l'optimisation du mix produits, ont permis au Groupe d'afficher une performance résiliente dans un environnement opérationnel très difficile, marqué notamment par une envolée des prix du soufre et une hausse des prix de l'ammoniac. Comme indiqué lors de la publication de nos résultats annuels 2025 en mars 2026, OCP avait sécurisé des stocks de soufre en amont de la forte hausse des prix. Le Groupe a également avancé au début du deuxième trimestre une partie du programme de maintenance initialement prévu au second semestre afin de préserver sa flexibilité opérationnelle pour le reste de l'année. Parallèlement, OCP a poursuivi la montée en puissance de la production et des ventes de TSP, un engrais riche en phosphate qui nécessite nettement moins de soufre et pas d'ammoniac. Ces mesures, associées à notre compétitivité en matière de coûts et à la flexibilité de notre modèle industriel, ont renforcé la résilience du Groupe dans un marché confronté à une hausse exceptionnelle du coût des matières premières ainsi qu'à un recul de la demande mondiale d'engrais, principalement lié à la dégradation de l'accessibilité économique des agriculteurs.

« Outre l'impact de la hausse des prix des engrais, le déstockage et les facteurs saisonniers ont également contribué au recul de la demande observé dans les principales régions importatrices au premier semestre 2026. Dans cet environnement, OCP a continué à servir une base de clients mondiale et bien diversifiée, tout en augmentant la part du TSP dans son mix produit, une solution plus accessible pour les agriculteurs qui présente également des avantages agronomiques significatifs. Le 29 juin 2026, le gouvernement américain a suspendu, pour une durée pouvant aller jusqu'à huit mois, les droits compensateurs appliqués aux importations de phosphates en provenance du Maroc, invoquant une pénurie importante d'engrais aux États-Unis. OCP a rapidement répondu aux besoins des agriculteurs américains en reprenant ses exportations d'engrais vers les États-Unis en juillet et août. Cette reprise illustre la capacité du Groupe à fournir, en juste-à-temps, d'importants volumes de produits adaptés pour répondre à une demande additionnelle.

« *Tout au long du premier semestre, OCP a maintenu un profil de marge solide, avec une marge d'EBITDA de 28% sur les six premiers mois et de 27% au deuxième trimestre, malgré des conditions de marché plus difficiles* », a déclaré Mostafa Terrab, Président-Directeur Général du Groupe OCP.

Chiffres clés au premier semestre 2026

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 48 372 millions de dirhams, contre 52 166 millions de dirhams enregistrés au premier semestre 2025.
- La marge brute s'est établie à 26 369 millions de dirhams, contre 33 345 millions de dirhams l'année précédente.
- L'EBITDA a atteint 13 307 millions de dirhams, contre 18 612 millions de dirhams l'année précédente, soit une marge d'EBITDA de 28%, contre 36% au premier semestre 2025.
- Les dépenses d'investissement ont totalisé 16 067 millions de dirhams, contre 15 162 millions de dirhams sur la même période en 2025.

Premier semestre 2026

- Résultats opérationnels et financiers

Les indices de prix mondiaux des engrais phosphatés ont fortement progressé au premier semestre 2026, avec une nette accélération au deuxième trimestre dans un contexte de tensions accrues au Moyen-Orient. La dégradation de l'accessibilité économique a pesé sur la demande mondiale, entraînant une baisse des volumes importés sur les principaux marchés, notamment en Inde, en Europe et en Afrique. En Inde, des stocks élevés en début de période ont entraîné un important déstockage, tandis que les importations européennes sont restées contraintes par une moindre accessibilité économique ainsi que par des achats anticipés au quatrième trimestre de l'année précédente. En Afrique, le recul de la demande reflète principalement l'anticipation, au quatrième trimestre 2025, des achats éthiopiens. Le Brésil a fait preuve d'une plus grande résilience, avec une baisse plus contenue de la demande d'importation. Du côté de l'offre, la disponibilité mondiale est restée contrainte par l'absence persistante des exportations chinoises de phosphates, la baisse des volumes russes en Europe et le recul des exportations saoudiennes lié aux perturbations géopolitiques. La production mondiale d'engrais a également été affectée par les contraintes sur les matières premières, en particulier la disponibilité limitée du soufre et ses prix exceptionnellement élevés, plusieurs producteurs d'engrais phosphatés ayant réduit leurs cadences de production au cours de la période.

Face à ces conditions de marché, OCP a continué à s'appuyer sur la flexibilité de son modèle industriel intégré pour faire face aux contraintes d'approvisionnement en matières premières. Le Groupe a renforcé la sécurisation et la diversification de ses approvisionnements en soufre en développant de nouveaux partenariats stratégiques et de nouvelles sources d'approvisionnement, tout en optimisant son mix produit en faveur du TSP, moins intensif en soufre et ne nécessitant pas d'ammoniac. Le TSP a représenté 35% des volumes d'engrais exportés au premier semestre 2026, contre 26% sur la même période en 2025.

Comme annoncé précédemment, OCP a avancé au deuxième trimestre une partie du programme de maintenance initialement prévu au second semestre afin d'optimiser les arrêts de production, tout en adaptant son rythme opérationnel aux conditions de marché. Cette approche a permis au Groupe de préserver toute sa flexibilité opérationnelle afin de répondre à la demande du marché au second semestre.

Au premier semestre 2026, le chiffre d'affaires du Groupe OCP s'est établi à 48 372 millions de dirhams, contre 52 166 millions de dirhams un an auparavant. Cette évolution reflète la baisse des volumes de vente dans les principaux segments, dans un contexte où les contraintes d'accessibilité économique ont pesé sur la demande dans plusieurs marchés clés.

Le chiffre d'affaires des engrais a reculé de 7% sur un an en monnaie locale, principalement en raison de la baisse des volumes exportés dans un contexte de ralentissement de la demande mondiale, notamment en Inde, en Europe et en Afrique. Malgré cet environnement, OCP s'est appuyé sur son agilité commerciale pour accroître la part de ses ventes à destination des Amériques, notamment au Brésil.

Le chiffre d'affaires de la roche phosphatée a diminué de 28% sur un an en monnaie locale, sous l'effet de volumes de vente plus faibles sur le marché local, dans un contexte où la hausse du coût du soufre a pesé sur la demande des producteurs d'acide phosphorique et d'engrais.

Le chiffre d'affaires de l'acide phosphorique a reculé de 9% sur un an en monnaie locale, principalement en raison de la baisse des volumes exportés, OCP ayant stratégiquement privilégié l'utilisation de l'acide phosphorique disponible pour ses propres besoins de granulation et de production d'engrais, dans un contexte de hausse des coûts du soufre.

Specialty Products & Solutions (SPS) continue de renforcer le positionnement du Groupe OCP sur les marchés premium et à plus forte marge des produits de spécialité, jouant un rôle clé dans la stratégie de diversification axée sur la création de valeur du Groupe. Le segment a fait preuve d'une forte résilience, préservant ses marges malgré l'évolution des conditions de marché, grâce à la poursuite de la montée en gamme et à une approche disciplinée de création de valeur. Ce positionnement s'est traduit par une hausse de 26 % du chiffre d'affaires en monnaie locale, à 4 755 millions de dirhams, renforçant davantage la contribution de SPS aux résultats du Groupe.

La marge brute du premier semestre 2026 s'est établie à 26 369 millions de dirhams, soit un taux de marge brute de 55%, contre 64% sur la même période de l'année précédente. Malgré une pression sans précédent sur les coûts, liée à la hausse du prix du soufre, le Groupe a maintenu un niveau solide de rentabilité opérationnelle, témoignant de la compétitivité structurelle de sa base de coûts.

L'EBITDA du premier semestre 2026 s'est élevé à 13 307 millions de dirhams, contre 18 612 millions de dirhams sur la même période de l'année précédente. La marge d'EBITDA s'est établie à 28%, reflétant la résilience du Groupe malgré un environnement très contraint en matière de coûts des intrants. La hausse exceptionnelle du coût du soufre n'a pas pu être intégralement répercutée sur les prix des engrais, les contraintes d'accessibilité économique limitant la capacité du marché à absorber des prix plus élevés. À l'échelle du secteur, cette situation a contribué à une contraction d'environ 22% des volumes échangés d'engrais phosphatés au premier semestre, accentuant la pression sur les volumes et les marges des producteurs.

- Bilan et flux de trésorerie

A fin juin 2026, la trésorerie et équivalents de trésorerie se sont élevés à 32 692 millions de dirhams. Le Groupe a clôturé le premier semestre avec une position de liquidité solide, qui reflète également le calendrier des flux de trésorerie sur la période et lui confère la flexibilité nécessaire pour couvrir les besoins prévus au second semestre.

La dette financière nette a atteint 115 466 millions de dirhams au 30 juin 2026, contre 119 118 millions de dirhams à fin 2025. Le ratio Dette financière nette/EBITDA s'établissait à 3,05x, contre 2,76x à fin 2025. La dette financière nette exclut les instruments hybrides, comptabilisés en capitaux propres selon les normes IFRS.

Contact

- Mme Ghita LARAKI
  Responsable Relations Investisseurs
  E-mail : G.laraki@ocpgroup.ma

N° 1113
LA VERITE
Du 2 au 8 octobre 2026

Espagne

La surenchère migratoire

L'immigration occupe une place croissante dans l'affrontement entre Pedro Sánchez et la droite espagnole. Le Parti populaire d'Alberto Núñez Feijóo durcit ses propositions sur les frontières et la nationalité, tandis que Vox réclame des expulsions et une priorité nationale dans l'accès aux prestations publiques. Leur rapprochement sur certaines mesures révèle une concurrence pour imposer les termes du débat. Pour le gouvernement socialiste, la régularisation répond à une autre logique : encadrer la présence de personnes déjà installées, favoriser leur emploi déclaré et renforcer leur contribution au financement de la protection sociale.

Par Hamza Abdelouaret

Cette opposition s'est concrétisée le 30 septembre au Sénat. Le PP, majoritaire dans cette chambre, a fait adopter avec le soutien de Vox une proposition visant à élargir le régime de rejet à la frontière de Ceuta et Melilla aux tentatives d'entrée par voie maritime, notamment à la nage. Le texte doit poursuivre son parcours au Congrès des députés. Son adoption au Sénat constitue donc une étape parlementaire, avec un débat encore ouvert sur sa conformité aux obligations internationales de l'Espagne.

La convergence porte sur un sujet particulièrement sensible : la manière dont les autorités peuvent intervenir au moment du franchissement d'une frontière. Derrière la volonté affichée d'accélérer les retours figurent des questions concrètes sur l'identification des personnes, l'examen de leur situation et l'accès à une procédure de protection. La portée du texte dépendra de sa rédaction définitive et des garanties qui accompagneront son application.

Pour Feijóo, le durcissement concerne également la nationalité. Le président du PP a annoncé vouloir revoir ses conditions d'acquisition, de maintien et de perte. Il propose notamment de permettre son retrait dans certains cas de criminalité grave. Il défend parallèlement une immigration organisée autour du travail, du respect des lois et d'obligations communes aux résidents. Cette combinaison lui permet de présenter une politique d'accueil sélective tout en renforçant son discours sécuritaire.

Vox revendique une approche plus radicale. Santiago Abascal associe les rapatriements de personnes entrées irrégulièrement, les expulsions de délinquants étrangers et la « remigration » à son programme de priorité nationale. L'emploi de ce dernier terme appelle une clarification : sa portée dépend des populations visées et des moyens envisagés pour organiser leur départ. Le droit au séjour, la nationalité et la responsabilité pénale relèvent de régimes distincts, avec des protections propres à chaque situation.

Le rapprochement entre les 2 formations comporte

ainsi un enjeu de positionnement. Le PP cherche à convaincre qu'il peut exercer un contrôle plus strict de l'immigration. Vox veut obtenir la reconnaissance de ses priorités et pousser son concurrent à reprendre ses propositions. Chaque convergence parlementaire lui offre l'occasion de revendiquer une influence sur la droite espagnole. Pour Feijóo, la difficulté consiste à conserver une ligne identifiable tout en sollicitant un électorat sensible aux arguments d'Abascal.

Le gouvernement Sánchez défend, lui, la régularisation comme un moyen de faire correspondre le statut administratif des étrangers à leur présence effective dans le pays. Le dispositif adopté en avril concerne des personnes déjà installées en Espagne, sous réserve du respect des critères fixés. L'autorisation de séjour et de travail doit faciliter leur accès à un emploi déclaré, aux cotisations sociales et aux droits associés.

Les chiffres disponibles donnent à cette politique une ampleur supérieure à celle évoquée lors de son annonce. Le gouvernement estimait initialement à environ 500 000 le nombre de bénéficiaires potentiels. Au terme de la période de dépôt, le 30 juin, 1 174 978 demandes avaient été reçues. Ce total correspond à des dossiers déposés, dont le traitement détermine ensuite l'issue administrative.

La composition de ces demandes apporte également une précision essentielle. Selon le bilan officiel publié le 2 juillet, environ 2 demandeurs sur 3 viennent d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. La Colombie représente 25,9 % des dossiers, suivie du Maroc avec 13,3 %, du Venezuela avec 11,8 % et du Pérou avec 8,8 %. Ces données décrivent les candidats à la procédure de 2026. Le chiffre de 91 % de personnes originaires des Amériques, souvent repris dans le débat, provenait d'une estimation antérieure de la population en situation irrégulière, portant sur un périmètre différent.

Cette diversité des origines oblige à examiner plusieurs réalités migratoires. Les arrivées aux frontières, les personnes demeurées sur le territoire après l'expiration de leur autorisation et les travailleurs déjà intégrés à l'économie espagnole présentent des situations différentes. Une politique publique cohérente doit préciser à quelles populations chaque mesure s'adresse, selon quels critères et avec quels résultats attendus.

La dimension économique intervient directement dans cet examen. Dans son bilan de juillet, le ministère espagnol chargé des migrations attribuait au processus de régularisation près de 159 100 nouvelles affiliations à la Sécurité sociale au 30 juin. L'hôtellerie et la restauration, le commerce, les activités administratives et la construction figuraient parmi les secteurs concentrant le plus de nouvelles inscriptions. Ces premiers résultats éclairent l'objectif poursuivi : formaliser une partie du travail réalisé par des personnes dont la situation administrative limitait les possibilités d'emploi déclaré.

L'évaluation devra également porter sur les conditions de travail. Un titre de séjour améliore la capacité d'un salarié à accéder à un contrat, à faire reconnaître ses droits et à changer d'employeur. La qualité de cette intégration dépend ensuite des rémunérations, du contrôle des pratiques professionnelles, de la formation et de la stabilité des parcours. Pour les pouvoirs publics, le suivi de ces indicateurs permettra d'apprécier les effets de la régularisation au-delà du nombre de dossiers traités.

Le logement constitue un autre sujet majeur de confrontation. Vox relie les difficultés d'accès aux politiques migratoires et réclame une priorité nationale dans l'attribution de logements publics. L'augmentation de la population participe à la demande résidentielle, particulièrement dans les territoires où se concentrent les emplois. Son effet doit toutefois être étudié avec l'évolution de la construction et la disponibilité effective des logements. La Banque d'Espagne souligne, dans ses travaux récents, le décalage entre la création de ménages et l'offre de logements neufs.

Cette question engage des choix de construction, d'aménagement et de financement. Elle concerne aussi la répartition territoriale de l'activité et les moyens consacrés au logement accessible. Les migrants peuvent subir eux-mêmes la pénurie, avec des revenus modestes, des difficultés à présenter les garanties demandées ou une forte dépendance au marché locatif. L'analyse des tensions résidentielles exige donc de distinguer les facteurs de demande, les contraintes d'offre et les conditions d'accès.

Le débat sur la nationalité appelle la même précision. La régularisation ouvre un droit au séjour et au travail. L'acquisition de la nationalité fait l'objet d'une procédure distincte. Le régime général prévoit 10 ans de résidence légale, continue et immédiatement antérieure à la demande, avec plusieurs délais réduits. Pour les ressortissants d'origine des pays ibéro-américains, le délai peut être de 2 ans, sous réserve des autres conditions exigées, notamment de bonne conduite civique et d'intégration.

Ces dispositions expliquent une partie des différences de parcours entre ressortissants latino-américains et marocains. Elles doivent être distinguées des conditions sociales d'installation, qui dépendent de l'emploi, du logement, de la maîtrise de la langue et des discriminations éventuellement rencontrées. Les liens historiques et linguistiques influencent les trajectoires, tandis que les droits administratifs répondent à des critères définis par la législation.

Pour les Marocains établis en Espagne, les décisions à venir auront des conséquences concrètes sur le renouvellement des titres, l'accès à l'emploi déclaré et les perspectives de stabilité familiale. Le poids du Maroc dans les demandes de régularisation confirme l'importance de suivre la mise en œuvre du dispositif autant que les propositions de durcissement.

L'affrontement politique espagnol porte désormais sur plusieurs décisions précises : le traitement des personnes déjà présentes, les conditions d'entrée, les garanties aux frontières et les règles relatives à la nationalité. Le gouvernement devra documenter les effets de sa politique sur l'emploi et l'intégration. Le PP devra préciser le contenu juridique de ses annonces. Vox devra définir la portée de ses projets de départ et de priorité nationale. Au Congrès, l'examen de la réforme adoptée au Sénat donnera une première indication sur les majorités susceptibles de soutenir ce durcissement.

N° 1113
LA VERITE
Du 2 au 8 octobre 2026

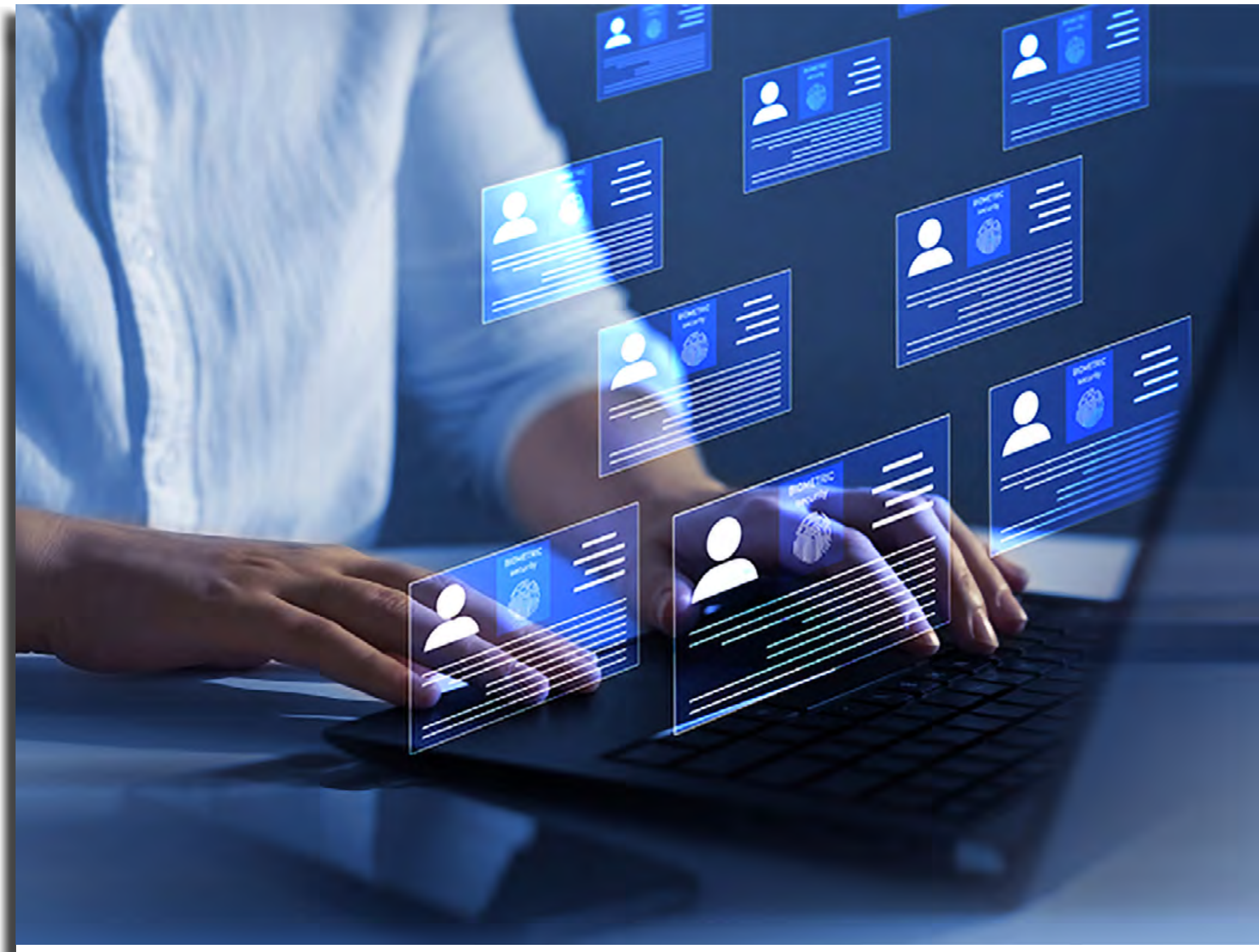

La loi 09-08 face aux plateformes

Peut-on encore parler de consentement libre et éclairé lorsque l'accès à un service numérique suppose d'accepter des conditions longues et complexes, tandis que les données recueillies permettent de dresser des profils et de déduire des informations que l'utilisateur n'a pas directement communiquées ? Avec l'intelligence artificielle, l'enjeu porte autant sur les données confiées que sur les conclusions qu'un système peut en tirer, puis sur les usages qui en sont faits.

Par Fayçal El Amrani

Au Maroc, la loi 09-08 encadre depuis 2009 la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données personnelles. Elle définit largement le traitement, qui comprend notamment la collecte, l'utilisation, le rapprochement, la transmission et la conservation des données. Cette formulation permet d'appréhender des outils apparus depuis l'adoption du texte, des réseaux sociaux aux systèmes d'intelligence artificielle. L'enjeu tient à la précision des règles et à leur mise en œuvre face à des pratiques qui évoluent rapidement.

Le texte organise aussi les démarches préalables auprès de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel, avec des formalités différentes selon la nature des traitements. Il encadre les finalités, la pertinence et la durée de conservation des données, prévoit des droits pour les personnes concernées et confie à la Commission des missions de contrôle. Sa refonte, annoncée comme étant entre les mains du Secrétariat général du gouvernement, doit adapter ces garanties aux réalités numériques actuelles.

Le consentement demeure l'un des points les plus sensibles. Pour être éclairé, il suppose que la personne sache quelles données sont recueillies, à quelles fins et selon quelles modalités. Or l'acceptation de conditions d'utilisation ne garantit pas toujours que l'utilisateur comprend les croisements de données possibles, la création de profils ou les inférences produites par un algorithme. Le problème s'accentue lorsque l'accès à un service largement utilisé semble dépendre de cette acceptation.

Les véhicules connectés illustrent l'extension de ces pratiques au-delà des réseaux sociaux. Les données liées à l'utilisation d'une voiture peuvent être transmises au constructeur par les services embarqués.

Leur traitement soulève des questions concrètes : quelles informations sont recueillies, combien de temps sont-elles conservées et qui peut y accéder ? Les mêmes interrogations concernent les applications, les objets connectés et les outils d'intelligence artificielle. Dans chaque cas, la collecte accompagne des gestes ordinaires et peut rester peu visible pour l'utilisateur.
L'enjeu est aussi de savoir qui peut faire respecter les règles. Lorsqu'une plateforme internationale opère depuis l'étranger, une autorité nationale peut se heurter à son poids économique et à sa capacité de maintenir ou de retirer un service. Le président de la CNDP a évoqué une rencontre avec Facebook en 2019 au cours de laquelle l'entreprise aurait répondu aux demandes de la Commission en lui suggérant de couper la plateforme. Cet épisode illustre le déséquilibre auquel les régulateurs peuvent être confrontés.
La coupure d'un service toucherait directement les utilisateurs, les entreprises et les institutions qui en dépendent. L'application de la loi suppose donc des moyens permettant d'obtenir des réponses des plateformes, d'enquêter, d'imposer des mesures et d'en suivre l'exécution. L'expérience brésilienne autour du réseau X a également montré que l'exigence d'un représentant légal peut devenir un levier dans les relations entre un État et une entreprise numérique étrangère.
Les décisions américaines contre Meta donnent une illustration récente des différents recours possibles. Dans une affaire portant sur la sécurité des jeunes, des décisions rendues au Nouveau-Mexique en 2026 ont fixé à 942 millions de dollars le montant total des sanctions et ordonné des changements concernant notamment la protection des mineurs. Meta a annoncé faire appel. Cette procédure est distincte de l'accord conclu en août par l'entreprise avec plusieurs États américains au sujet des effets de ses plateformes sur les jeunes, accord auquel le Nouveau-Mexique n'a pas participé.
Le 25 septembre, un jury du Nouveau-Mexique a par ailleurs conclu, dans une autre procédure liée aux données des utilisateurs et au scandale Cambridge Analytica, que Facebook avait trompé les habitants de l'État sur certains aspects de ses pratiques. L'affaire peut entraîner des sanctions financières supplémentaires, dont le montant reste à déterminer. Ces deux dossiers portent sur des questions distinctes, mais ils illustrent la manière dont les tribunaux peuvent examiner à la fois les pratiques de collecte et les effets des plateformes sur leurs utilisateurs.
Le débat a également posé la question du statut institutionnel de la CNDP. Le président de la Commission s'est déclaré favorable à ce qu'elle accède à une valeur constitutionnelle, au regard des enjeux de vie privée, de protection des citoyens et de fonctionnement démocratique. Une reconnaissance de ce niveau donnerait à cette mission une place institutionnelle plus forte. Il a toutefois souligné qu'un changement de statut, à lui seul, laisserait entière la question du respect des règles sur le terrain.
Pour lui, la protection des données dépend aussi d'une évolution des pratiques et des réflexes. Il a cité l'installation, à Casablanca, de dispositifs de reconnaissance faciale ou de contrôle présentés comme des solutions commerciales, parfois sans examen suffisant de leur nécessité ni des conséquences pour les citoyens. L'enjeu est de faire entrer la protection des données dans les décisions des administrations et des entreprises, dès la conception d'un dispositif.
Cette question prend une dimension géopolitique lorsque les données des citoyens sont traitées par des plateformes mondiales. La capacité du Maroc à défendre ses règles dépendra de ses moyens d'action et de son positionnement face à ces entreprises. La donnée engage la vie privée et la capacité d'une société à préserver l'autonomie de jugement de ses membres.
La loi 09-08 pose déjà des principes destinés à encadrer les traitements. Sa refonte devra préciser comment les appliquer aux systèmes qui croisent les informations, déduisent des caractéristiques personnelles et orientent les contenus ou les décisions. L'actualisation du texte et le renforcement de l'autorité de contrôle devront s'accompagner de moyens effectifs et d'une culture de conformité. C'est à cette condition que les garanties prévues par la loi pourront peser dans les rapports entre les citoyens, les acteurs publics et les grandes plateformes.

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Mohamed Hassan Bensalah prépare le rachat de Maroc Soir

Mohamed Hassan Bensalah a conclu un accord en vue de l'acquisition du Groupe Maroc Soir, éditeur des quotidiens Le Matin et Assahra Al Maghribia. Annoncée le 1er octobre, l'opération reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires requises. Elle prévoit un changement d'actionnariat pour cet ensemble historique de la presse marocaine, accompagné d'un projet de développement éditorial et numérique. Le futur acquéreur affiche également une ambition internationale, tout en inscrivant la transformation envisagée dans la continuité de la ligne éditoriale actuelle des publications.

Le projet d'acquisition est porté directement par Mohamed Hassan Bensalah, à titre personnel, et se distingue ainsi des investissements de Holmarcom, la holding qu'il préside. Le propriétaire sortant, Othman Al Omeir, homme d'affaires, journaliste et éditeur saoudien, est l'actionnaire principal de Maroc Soir depuis 2004. La reprise envisagée intervient donc après plus de 20 ans sous cet actionnariat. À l'occasion de l'annonce, Mohamed Hassan Bensalah a salué le travail accompli par Othman Al Omeir et par l'ensemble des équipes du groupe. Le montant de la transaction et son calendrier de finalisation restent à préciser.

Avec Le Matin et Assahra Al Maghribia, l'acquéreur potentiel reprendrait un groupe disposant de 2 titres historiques, implantés auprès des lectorats francophone et arabophone. Leur notoriété, leur expérience rédactionnelle et leur présence dans la couverture de l'actualité nationale constituent une base importante pour le développement annoncé. Le projet entend consolider cette identité et la crédibilité acquise au fil des décennies, tout en donnant aux publications davantage de moyens pour élargir leur audience et faire évoluer leur offre. Cette orientation associe la préservation des marques existantes à une adaptation des supports et des formats proposés aux lecteurs.

Le numérique occupe une place centrale dans les intentions présentées. Le communiqué identifie l'accélération des usages numériques, l'évolution des modes de consommation de l'information et l'émergence de nouveaux formats parmi les transformations auxquelles Maroc Soir entend répondre. Pour le groupe, cette adaptation concerne la manière de produire l'information, de la présenter et de la diffuser auprès de publics qui consultent l'actualité tout au long de la journée sur leur téléphone. Les investissements, les outils et les formats retenus devront être précisés dans la mise en œuvre du projet. L'enjeu sera de renforcer la fréquentation des supports numériques et la fidélité des lecteurs, en s'appuyant sur le travail des rédactions.

Cette évolution doit s'inscrire dans la ligne éditoriale actuelle du groupe. Le communiqué souligne les engagements de rigueur, de professionnalisme, de qualité de l'information, d'indépendance du traitement éditorial et de responsabilité. Il prévoit également de renforcer la capacité des publications à suivre les transformations économiques, sociales, culturelles et institutionnelles du Maroc. Ces orientations donnent un cadre au projet de reprise : développer les activités et les audiences tout en préservant les exigences du travail journalistique. Leur application prendra forme dans l'organisation des équipes, les choix éditoriaux et les moyens affectés à la couverture de l'actualité.

Sur le plan économique, la question des investissements sera déterminante. Le développement des activités numériques nécessite des compétences et des équipements adaptés, tandis que les éditions imprimées continuent de mobiliser des dépenses de production et de distribution. Pour soutenir cet ensemble, le groupe devra articuler l'élargissement de son audience avec le développement de ses recettes publicitaires et de ses abonnements. Les moyens financiers consacrés à la transformation permettront d'apprécier l'ampleur du projet. L'expérience de Mohamed Hassan Bensalah à la tête de Holmarcom, actif dans la finance, l'agro-industrie, la logistique et l'immobilier, constitue à cet égard un élément de son parcours de dirigeant, alors que l'acquisition annoncée relève de son investissement personnel.

L'ambition internationale ouvre une autre perspective de développement. Le projet prévoit de renforcer le rayonnement du groupe au-delà du marché national, avec une offre profondément ancrée dans l'actualité marocaine. Les Marocains établis à l'étranger et les lecteurs intéressés par les évolutions économiques et institutionnelles du Royaume représentent des publics possibles pour cette expansion. Les marchés visés et les modalités de déploiement restent à préciser. La réalisation de l'acquisition demeure, dans l'immédiat, conditionnée aux autorisations réglementaires. Les décisions qui suivront sur les investissements et le développement des publications donneront un contenu concret aux ambitions annoncées pour Maroc Soir.

81ème session de l'Assemblée générale de l'ONU

Un ordre du jour très chargé et des divisions très marquées

Par Jawad Kerdoudi

Comme chaque année, l\'Assemblée générale de l'ONU se tient en cette 81ème session du 22 au 28 septembre 2026 au siège de l'ONU à New York. Par tirage au sort, le Maroc occupe le premier siège de l'Assemblée générale, c'est à dire à droite du Président de l'Assemblée. L'ordre du jour de cette Assemblée générale de l'ONU est très chargé : conflits au Moyen-Orient, guerre en Ukraine, crise du multilatéralisme, réforme de l'ONU, climat et émergence de l'Intelligence artificielle, enfin la prévention des futures pandémies. Le thème de cette 81ème édition est "Rétablir la confiance, gérer les transformations : des Nations Unies au service de tous".

LE MOYEN-ORIENT a été sans conteste le dossier dominant. Le Secrétaire général de l'ONU António Guterres a appelé à la désescalade, au dialogue et à la restauration de la liberté de navigation des détroits conformément au droit international. Donald Trump a développé son choix d'avoir engagé la guerre contre l'Iran, notamment pour empêcher l'Iran de se doter de l'arme atomique. Il a présenté à Téhéran une alternative très dure : soit l'accord, soit « l'anéantissement ». Il a ajouté que la pression sur l'Iran doit permettre la libre circulation dans le détroit d'Ormuz, ce qui entraînerait la baisse du prix du pétrole. La question Palestinienne a également occupé une place centrale. Guterres a demandé l'arrêt des combats à Gaza, en Cisjordanie et au Liban. Il a également demandé l'acheminement de l'aide humanitaire, le respect du droit international, la protection du personnel humanitaire, et la préservation de la solution à deux États. Plusieurs dirigeants européens et arabes, dont le président Emmanuel Macron, ont insisté sur le droit international et notamment la solution à deux États. Le président américain a indiqué qu'il avait établi un Plan de paix en 20 points et créé le " Board of peace " qui doit régler le conflit israélo-palestinien. Malheureusement, valeur aujourd'hui rien de concret n'a été réalisé par le Conseil de la paix à Gaza. Israël continue à la bombarder, les Gazaouis vivent dans des conditions lamentables dans des tentes, sans eau, sans médicaments et très peu de nourriture. À noter que les États-Unis ont refusé le visa à Mahmoud Abbas, qui a fait son discours en ligne, alors qu'ils l'ont accordé au Président iranien. Concernant la guerre Russie/Ukraine, Trump a déclaré travailler avec Moscou et Kiev, et qu'un règlement de paix pourrait intervenir rapidement. Le Président Zelensky, présent à New York, a pris plusieurs contacts avec les chefs d'État, et notamment Donald Trump. Le résultat concret le plus important a été la proposition de Zelensky d'un "Trêve énergétique", ayant pour objet l'arrêt réciproque des attaques contre les structures énergétiques. Le président ukrainien a indiqué également qu'il travaillait avec Washington pour la réouverture du corridor céréaliers de la mer Noire. Il a enfin affirmé que Trump avait indiqué que les États-Unis accorderaient à l'Ukraine les licences nécessaires pour produire les missiles Patriot. Le point politique transversal de l'Assemblée générale de l'ONU a été la crise du multilatéralisme. L'ONU est en effet confrontée à la multiplication des conflits, au blocage du Conseil de sécurité, aux tensions entre grandes puissances, à la réduction de certains financements internationaux, les difficultés à exécuter les décisions internationales, l'IA et les nouvelles technologies, les crises climatiques et énergétiques, et enfin l'émergence de nouvelles puissances « Le Sud global ». Guterres a estimé que les institutions internationales actuelles ne reflètent plus le monde d'aujourd'hui, d'où la nécessité d'une réforme de la gouvernance mondiale, notamment du Conseil de sécurité de l'ONU. Concernant la transition énergétique, l'objet est de la concilier avec la sécurité énergétique, le financement climatique et la justice climatique. Une réunion a été consacrée à la montée du niveau des mers qui risque de submerger les États insulaires, mais aussi les zones côtières densement peuplées, ainsi que certains pays en développement. L'intelligence artificielle devient également un dossier stratégique. Guterres a demandé une gouvernance internationale de l'IA, des mécanismes indépendants du contrôle de règles communes concernant les risques, et une coopération entre les grandes puissances technologiques. Donald Trump devant l'Assemblée générale a déclaré que les Etats-Unis rejettent totalement toute tentative de construire un dispositif mondial destiné à contrôler l'IA. Il a ajouté qu'il ne veut pas freiner le développement de cette technologie qui aura un impact supérieur à celui de la révolution industrielle. Une autre réunion s'est tenue durant l'Assemblée générale, qui a porté sur la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies. L'objectif est de renforcer la capacité mondiale à faire face à une prochaine pandémie. Notre pays le Maroc représenté à cette 81ème Assemblée générale de l'ONU a été particulièrement actif. La priorité a été accordée à notre cause nationale, le Sahara marocain. C'est aussi que notre ministre des Affaires étrangères Nasser Bourita a rencontré le 25 septembre 2026 le Secrétaire d'Etat adjoint américain Christopher Landau, qui partage avec Rabat le développement des Provinces du Sud, et qui a indiqué que le statu quo ne pouvait être maintenu, et qu'il était temps de parvenir à un règlement définitif. À l'occasion de cette Assemblée générale, deux pays ont apporté à leur soutien au Maroc : le Chili qui soutient la souveraineté du Maroc sur l'ensemble du territoire et considère que le plan d'autonomie de 2007 est une solution politique. De son côté, le ministre mauricien a déclaré que son pays Maurice considère désormais l'autonomie sous souveraineté marocaine comme une solution crédible. D'autre part, le Maroc a présenté sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité 2028-2029. Le Maroc a également soutenu la nécessité de la réforme de l'ONU ainsi que le multilatéralisme. Il a réaffirmé son soutien indéfectible à la Palestine, et a exposé ses projets Atlantiques : accès à la mer des pays enclavés du Sahel grâce au port de Dakhla, et le gazoduc Nigeria-Maroc. En conclusion, la 81ème édition de l'Assemblée générale de l'ONU a débuté avec beaucoup de problèmes que connaît le monde actuel. Malheureusement, il n'y a pas eu de décisions concrètes pour résoudre ces problèmes. La guerre États-Unis/Iran risque de continuer encore, car les positions entre les deux parties sont contradictoires. C'est ainsi que le président Trump a rejeté le plan iranien proposant la réouverture du détroit d'Ormuz dans les 7 jours si les États-Unis acceptent ses conditions. Pour l'Ukraine également, on ne voit pas une pression de Donald Trump sur Poutine pour l'amener à la table de négociations. Pour le multilatéralisme et la réforme de l'ONU, il n'y a pas de chances qu'il y ait des progrès à court terme. Pour l'IA, le président Donald Trump a rejeté toute gouvernance de l'ONU sur cette matière. On peut cependant se réjouir des décisions qui ont été prises concernant la prévention des pandémies. Quant à notre pays, le bilan de notre participation a été positif. Il faut maintenant attendre les résultats du Conseil de sécurité qui va traiter de la question du Sahara fin octobre prochain, en espérant un règlement définitif de ce différend. Il faut noter aussi que l'ONU est la seule organisation où les dirigeants du monde se rencontrent pour débattre des problèmes du monde. D'où la nécessité de la maintenir et de la réformer.

Jawad KERDOUDI est Président de l'IMRI (Institut Marocain des Relations Internationales)

N° 1113
LA VERITE
Du 2 au 8 octobre 2026

EL MANSOURI COMPOSE

Première femme nommée à la tête du gouvernement, Fatima-Zahra El Mansouri consulte les partis pour bâtir sa majorité et former un exécutif attendu sur les grands dossiers du pays.

Par Sanae El Amrani

La nomination de Fatima-Zahra El Mansouri à la tête du gouvernement installe une réalité politique inédite au Maroc. Pour la première fois, une femme reçoit de SM le Roi Mohammed VI la responsabilité de former l'exécutif. La portée historique du choix s'impose. Dès le lendemain de la nomination, une autre séquence a commencé : celle des consultations, des équilibres parlementaires et des décisions qui donneront sa véritable substance au nouveau pouvoir.

Avec 97 sièges sur 395, le Parti authenticité et modernité, PAM, arrive en tête des élections législatives sans disposer de la majorité absolue. Fatima-Zahra El Mansouri doit donc réunir les soutiens nécessaires, définir le périmètre de sa coalition et former une équipe capable de porter un programme commun. Les premières consultations ont concerné les délégations du RNI, de l'Istiqlal, du Mouvement populaire, de l'USFP et du PPS. Plusieurs formations doivent encore consulter leurs instances avant d'arrêter leur position.

Le verbe « composer » prend ici tout son sens. La nouvelle cheffe du gouvernement doit composer une majorité, mais aussi composer son gouvernement. Les deux opérations sont liées. Le choix des alliés déterminera la répartition des responsabilités, tandis que celui des ministres renseignera sur l'orientation du mandat. Continuité ou renouvellement, profils politiques ou compétences techniques, représentation des femmes et attribution des départements stratégiques : chaque nomination portera un message.

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Les alliances se négocient

Les premières consultations élargissent les possibilités de coalition. Entre reconduction des partenaires sortants et association avec d'autres formations, El Mansouri doit choisir une majorité dont les équilibres détermineront sa capacité à gouverner.

Les consultations du 30 septembre ont ouvert plusieurs possibilités à Fatima-Zahra El Mansouri. La rencontre avec le RNI maintient l'option d'une reconduction des partenaires sortants. Les échanges avec le Mouvement populaire, l'USFP et le PPS permettent d'examiner d'autres configurations. Les décisions des instances partisanes et les accords sur le programme préciseront les contours de la future majorité.

Au siège du PAM, les délégations se sont succédé. Mohamed Chouki pour le Rassemblement national des indépendants, RNI, Nizar Baraka pour l'Istiqlal, Mohamed Ouzzine pour le Mouvement populaire, Driss Lachgar pour l'Union socialiste des forces populaires, USFP, et Nabil Benabdallah pour le Parti du progrès et du socialisme, PPS, ont engagé les premiers échanges. Les déclarations publiques dessinent des priorités et des réserves. Les engagements de participation restent à formaliser.

La reconduction des partenaires sortants reste la solution la plus directe sur le plan parlementaire. Le PAM, le RNI et l'Istiqlal réuniraient 228 sièges, au-delà des 198 nécessaires à la majorité absolue. Les 3 formations connaissent déjà le fonctionnement de l'exécutif et les politiques engagées. Elles pourraient négocier une coalition resserrée, avec un nombre limité de partenaires.

Cette continuité changerait toutefois la hiérarchie gouvernementale. Avec 97 députés, le PAM dirigerait désormais une majorité dans laquelle le RNI dispose de 66 sièges et l'Istiqlal de 65. Le recul électoral du RNI et sa quasi-égalité avec l'Istiqlal modifieraient les rapports entre les partenaires, aussi bien pour les portefeuilles que pour la définition du programme.

Les tensions de campagne compliquent cette option. Le PAM et le RNI ont échangé des critiques sur le bilan gouvernemental et les responsabilités de chacun. Leur association supposerait un accord sur la manière de poursuivre les politiques existantes, de corriger leurs insuffisances et d'assumer collectivement les prochaines décisions. La question concerne donc autant la méthode de travail que le partage des ministères.

L'Istiqlal occupe une position déterminante. Associé au PAM, il formerait une base de 162 députés, qu'il faudrait compléter par d'autres soutiens. Nizar Baraka a placé la confiance politique et le respect des engagements au centre de sa déclaration après la rencontre. Son parti doit examiner sa participation lors du Conseil national prévu samedi 3 octobre. Cette échéance laisse encore ouverte la décision officielle de l'Istiqlal.

Les rencontres avec les formations de l'opposition sortante donnent à El Mansouri d'autres possibilités. Le Mouvement populaire réclame une « rupture positive » avec la période précédente. L'USFP réserve le contenu des discussions jusqu'à l'achèvement des consultations. Le PPS relève des convergences avec le PAM, mais poursuit ses délibérations internes avant d'arrêter sa position. Ces attitudes laissent une marge de négociation réelle, avec des exigences politiques encore à préciser.

Une majorité élargie à plusieurs de ces partis permettrait de modifier la composition de l'exécutif. Elle demanderait aussi davantage d'arbitrages entre programmes, responsables et attentes des militants. Le nombre des partenaires compte : chaque formation supplémentaire apporte des députés, mais aussi des engagements à intégrer et des responsabilités à négocier.

Le choix de la coalition déterminera également celui de l'opposition. Le Parti de la justice et du développement, PJD, a confirmé sa décision d'y siéger. Abdelilah Benkirane a également écarté une rencontre au siège du PAM, tout en laissant ouverte la possibilité d'un échange avec Fatima-Zahra El Mansouri dans un autre cadre. Un éventuel passage du RNI dans l'opposition renforcerait les effectifs parlementaires extérieurs au gouvernement. La coordination entre ces formations dépendrait ensuite de leurs choix politiques respectifs.

Pour El Mansouri, la négociation décisive sera celle d'un programme partagé. Les partenaires devront préciser les engagements retenus, les moyens disponibles et les règles d'arbitrage. La solidité de la prochaine majorité dépendra de cet accord autant que de son nombre de députés.

Du symbole au pouvoir

Son parcours lui a donné l'expérience des collectivités, du Parlement, d'un ministère et d'un parti. La direction du gouvernement exige désormais de coordonner ces responsabilités à une autre échelle. La composition de son équipe fournira les premiers indices de sa méthode.

La nomination de Fatima-Zahra El Mansouri donne une visibilité nouvelle à l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités gouvernementales. Elle invite aussi à regarder le parcours qui l'a précédée. Une dirigeante politique acquiert, bien avant sa nomination, l'expérience nécessaire à la gestion, à la négociation et à la décision.

Élue à la présidence du Conseil communal de Marrakech en 2009, puis revenue à cette fonction en 2021, El Mansouri a exercé un pouvoir de proximité, confronté aux attentes des habitants et aux contraintes de l'administration territoriale. Ses mandats parlementaires lui ont apporté l'expérience de la représentation et du travail législatif. Son entrée au gouvernement en 2021 l'a placée à la tête du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville.

Ce ministère constitue une référence concrète pour examiner sa pratique. L'aide directe au logement, lancée en 2024, a orienté le soutien public vers les ménages acquéreurs. Son évaluation demande de considérer l'accès effectif au programme, les délais, la couverture territoriale et les difficultés rencontrées par les bénéficiaires. Le bilan ministériel permet ainsi de dépasser les appréciations générales sur sa personnalité pour s'intéresser à des décisions et à leurs effets.

La coordination de la direction collégiale du PAM lui a également donné une expérience des équilibres internes. Diriger le gouvernement imposera une responsabilité différente : arbitrer entre des ministres issus de plusieurs formations et faire respecter des priorités communes. L'autorité de la cheffe du gouvernement se vérifiera dans la cohérence des décisions, la coordination des administrations et le suivi des engagements.

La constitution de l'équipe sera donc un premier acte de gouvernement. Les profils retenus, la précision des missions et la répartition des compétences montreront comment El Mansouri entend organiser le travail. Les équilibres partisans devront s'accorder avec les besoins des départements ministériels et les exigences d'exécution.

La place des femmes méritera une attention particulière. Leur nombre comptera, mais aussi les responsabilités qui leur seront confiées. L'accès aux ministères disposant de moyens importants, aux fonctions d'arbitrage et aux postes supérieurs de l'administration permettra d'apprécier la portée concrète de cette nomination historique. La représentation féminine prendra toute sa dimension si elle s'accompagne d'une participation effective aux décisions.

Le statut de première dirigeante crée cependant une pression particulière. Ses choix seront observés comme ceux d'une responsable politique, mais risquent aussi d'être interprétés comme un jugement sur les capacités des femmes à gouverner. Cette généralisation serait injuste. La responsabilité du prochain exécutif devra être appréciée à partir de son programme, de ses décisions et de ses résultats.

Les attentes concernent déjà l'emploi, les revenus, la santé, l'éducation et le logement. Elles demandent des arbitrages budgétaires et un calendrier d'application. Les grandes échéances nationales, notamment les préparatifs de 2030, renforceront les besoins de coordination et de suivi. La crédibilité du mandat dépendra de la capacité à expliquer les priorités, à financer les engagements et à rendre compte de leur réalisation.

Le programme devra notamment répondre à une question concrète : comment transformer l'investissement, les compétences et l'innovation en emplois durables ?

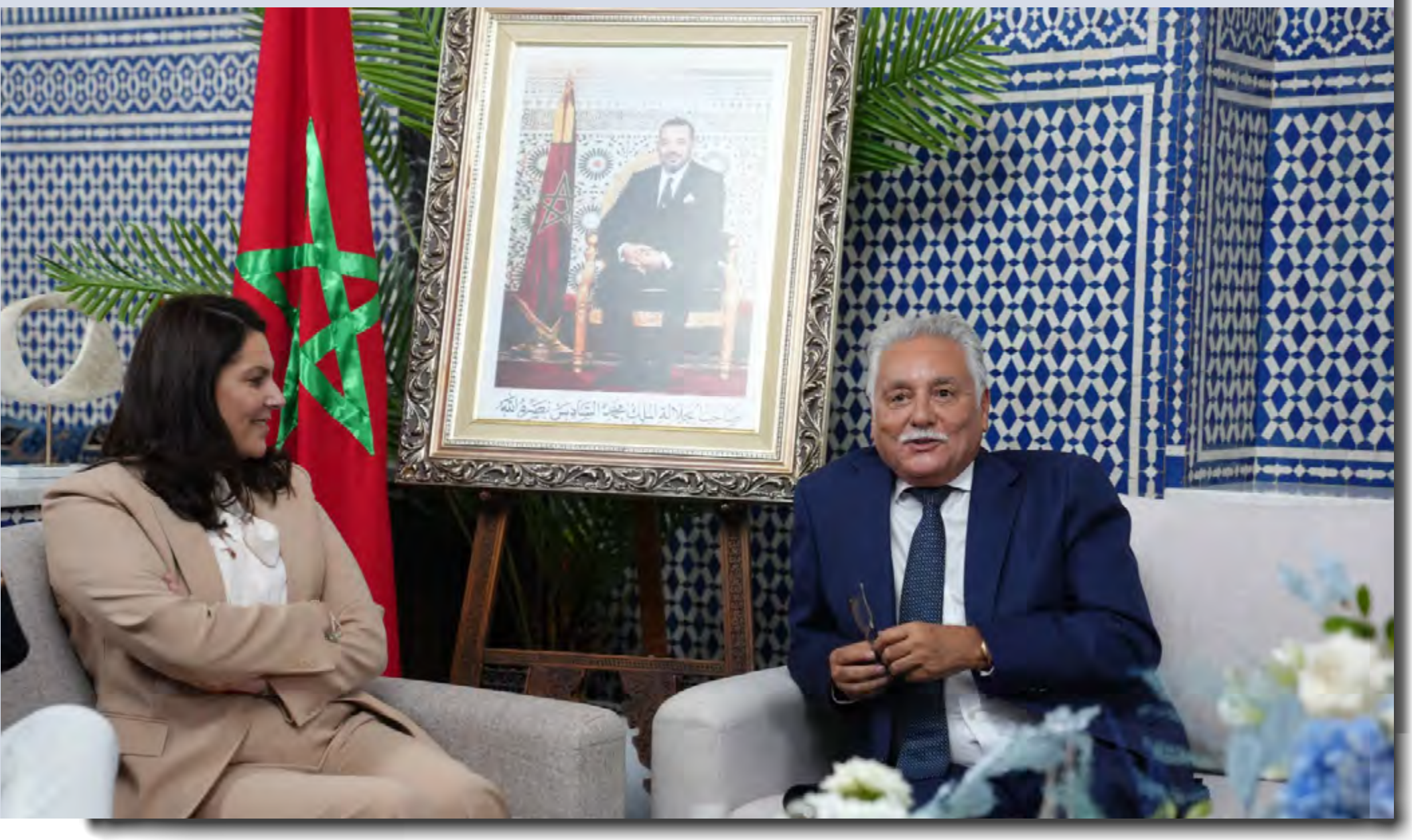

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

L'emploi au premier plan

La majorité attendue sera jugée sur sa capacité à répondre à une difficulté devenue centrale : le Maroc investit, développe ses infrastructures et fait émerger de nouvelles filières, mais cette dynamique se traduit encore trop lentement en emplois et en entreprises capables de grandir.

Le rapport de la Banque mondiale sur la croissance et l'emploi, publié en avril 2026, estime que, de 2000 à 2024, le Maroc a créé en moyenne 215.000 emplois par an de moins que le niveau nécessaire pour maintenir son taux d'emploi. Pour la période 2020-2024, cet écart a atteint 370.000 emplois par an. Le rapport envisage la création de 1,7 million d'emplois supplémentaires d'ici 2035, par rapport au scénario de référence, si des réformes structurelles sont engagées. Ces estimations placent la croissance de l'emploi au cœur des choix économiques du prochain exécutif.

L'effet des investissements doit être apprécié à travers leur contribution à l'activité et à l'emploi. Le Maroc a maintenu depuis 2000 un niveau d'investissement proche de 30 % du produit intérieur brut. La Banque mondiale estime que l'accumulation de capital a représenté 85 % de la croissance depuis 2010, tandis que les gains de productivité restent limités. Le défi consiste désormais à mieux relier les infrastructures et les dépenses d'investissement à la performance des entreprises, à leur capacité de production et aux emplois qu'elles peuvent créer.

La participation au marché du travail souligne également l'ampleur de la tâche. Selon la nouvelle enquête du Haut-Commissariat au Plan, le taux de participation à la main-d'œuvre s'établissait à 42,2 % au deuxième trimestre 2026. Il était de 18,1 % pour les femmes et de 22,9 % chez les jeunes de 15 à 24 ans. Cette enquête repose sur des définitions révisées de l'emploi et du chômage, ce qui empêche de comparer directement ses résultats avec les anciennes séries. La faible présence des femmes et des jeunes sur le marché du travail demeure néanmoins un enjeu majeur pour la croissance.

La structure des entreprises aide à comprendre pourquoi l'investissement ne produit pas davantage d'emplois. En 2022, environ 363.000 entreprises

déclaraient leur activité à l'administration fiscale. Le rapport souligne également que près de 94 % des entreprises formelles réalisaient un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de dirhams. Selon les estimations présentées, les effectifs d'une entreprise marocaine qui demeure en activité augmenteraient en moyenne d'environ un tiers après 10 ans, soit une progression proche de la moitié de celle observée au Vietnam. Pour beaucoup de petites et moyennes entreprises, PME, le passage à une nouvelle échelle se heurte à des obstacles de financement, de gestion, de recrutement et d'accès aux marchés.

L'innovation concerne aussi l'organisation des entreprises. Une structure peut gagner en productivité en améliorant ses méthodes de production, sa gestion, la formation de ses équipes ou sa manière d'atteindre les clients. Dans nombre de petites entreprises, les décisions restent concentrées entre les mains du dirigeant. Cette organisation devient un frein lorsque l'activité s'étend et que la délégation, les procédures et le recrutement de compétences spécialisées deviennent nécessaires.

L'informel présente une autre facette de cette économie. Des activités peu documentées répondent déjà à des besoins, créent des revenus et organisent des échanges au niveau local. L'enjeu est de faciliter leur évolution vers des formes plus structurées, avec des règles accessibles et des étapes adaptées à leur taille. Une transition trop brusque peut décourager la formalisation ; des dispositifs juridiques, fiscaux et financiers adaptés pourraient au contraire aider les petites activités à se développer.

Pour les jeunes entreprises, l'accès au marché est tout aussi déterminant que l'accompagnement. Le financement de départ peut permettre de tester un produit ou un service, mais la croissance dépend ensuite de clients réels et de revenus réguliers. L'ouverture de la commande publique, les partenariats avec les grandes entreprises et les liens entre recherche et secteur privé peuvent créer des débouchés. Ces relations doivent toutefois permettre aux jeunes structures de diversifier leur clientèle et de préserver leur autonomie.

L'émergence de filières exportatrices offre une autre voie. L'automobile, l'aéronautique et les phosphates ont déjà consolidé la présence du Maroc dans les chaînes de valeur internationales. La Banque mondiale et la Société financière internationale identifient également des possibilités d'investissement dans l'énergie solaire décentralisée, le textile à faible empreinte carbone, les cosmétiques à base d'argan et l'aquaculture marine. Leur analyse estime que la levée de certains obstacles pourrait mobiliser 7,4 milliards de dollars et soutenir plus de 166.000 emplois dans ces secteurs sur 5 à 10 ans.

La compétitivité énergétique et la sécurisation de l'approvisionnement en eau complètent cette réflexion. Une énergie à coût maîtrisé peut soutenir des activités industrielles et numériques tournées vers l'exportation. Le dessalement et l'irrigation peuvent aussi contribuer à rendre certaines activités agricoles moins dépendantes des variations de la pluviométrie. Ces investissements demandent des choix précis sur les coûts, les usages et les retombées locales attendues.

La politique sociale conserve sa place dans cette stratégie. L'accès aux soins, à la formation et à un revenu minimal répond à des besoins immédiats et participe à l'inclusion. Ces mesures doivent avancer avec des politiques qui développent l'emploi formel et les possibilités d'activité. Dans les territoires où les emplois sont rares, l'accès au travail dépend de l'existence d'entreprises, de formations adaptées et de services accessibles.

Le prochain gouvernement devra donc rapprocher plusieurs leviers : la qualité de l'investissement, la croissance des PME, la formation, l'accès aux marchés et la protection sociale. Les décisions économiques permettront d'apprécier sa capacité à faire grandir les entreprises et à élargir les possibilités d'emploi.

N° 1113
LA VERITE
Du 2 au 8 octobre 2026

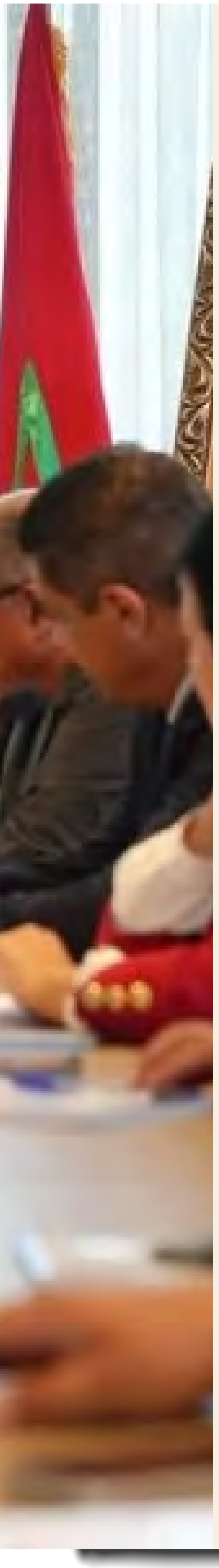

UNE FEMME À LA TÊTE DU GOUVERNEMENT, UNE AVANCÉE DANS UN UNIVERS POLITIQUE MONDIAL ENCORE LARGEMENT DOMINÉ PAR LES HOMMES

Par Najib BENSBIA

Le Maroc vient de connaître un événement politique majeur : la désignation d'une femme à la tête du gouvernement. Il ne s'agit pas seulement d'une première d'importance à l'échelle nationale, mais d'un fait qui prend également une dimension particulière dans le monde arabe*. Avec cette désignation, c'est une petite révolution dans les usages et les mœurs politiques du pays qui s'opère et qui invite, au-delà du seul cas marocain, à interroger une nouvelle fois les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes à l'échelle régionale, continentale et internationale.

La désignation de Fatima Ezzahra El Mansouri à la tête du gouvernement marocain constitue un événement politique inédit dans l'histoire du pays. Le 29 septembre 2026, le roi Mohammed VI l'a nommée cheffe du gouvernement en application de l'article 47 de la Constitution, après que le Parti Authenticité et Modernité (PAM), dont elle assure la coordination de la direction collégiale, est arrivé en tête des élections législatives du 23 septembre. Le PAM a obtenu 97 sièges sur 395, devant le Rassemblement national des indépendants avec 66 sièges et l'Istiqlal avec 65. El Mansouri doit désormais constituer une coalition gouvernementale.

Ce que le pouvoir politique tarde encore à partager

L'événement est évidemment important pour le Maroc, puisqu'aucune femme n'avait encore occupé cette fonction depuis l'indépendance (1956). Mais il serait inapproprié de s'arrêter à la seule dimension historique marocaine de cette nomination. Car ce qui vient de se produire à Rabat renvoie à une question beaucoup plus large : pourquoi l'accès des femmes au sommet de l'exécutif demeure-t-il encore si rare, alors qu'elles sont désormais présentes dans les parlements, les gouvernements, les municipalités, les administrations et les partis politiques de nombreux pays ? La question dépasse donc largement le cas marocain. Elle touche à la manière dont les systèmes politiques sélectionnent celles et ceux auxquels ils acceptent finalement de confier le pouvoir exécutif.

Le dernier étage du pouvoir demeure le plus difficile à atteindre

Le paradoxe est frappant. La présence féminine dans la vie politique n'est plus une exception dans une grande partie du monde, mais cette présence diminue à mesure que l'on se rapproche du sommet, quand elle n'est pas purement symbolique, parfois inexistante. Les chiffres publiés en 2026 par l'Union interparlementaire et ONU Femmes donnent une mesure assez nette du phénomène : les femmes représentent 27,5 % des parlementaires dans le monde et 22,4 % des membres des gouvernements. Pourtant, au 1er janvier 2026, seuls 28 pays étaient dirigés par une femme comme cheffe d'État ou de gouvernement, tandis que 101 pays n'ont jamais connu de femme à la tête de leurs gouvernements.

Une autre étude, menée par le Pew Research Center sur les 193 États membres des Nations unies, aboutit à un constat comparable lorsqu'elle se concentre spécifiquement sur les chefs de gouvernement : seulement 63 pays ont déjà connu une femme à ce poste depuis 1960. La première fut Sirimavo Bandaranaike au Sri Lanka. Le chiffre est révélateur moins par sa valeur statistique que par ce qu'il suggère : plus de six décennies durant, la généralisation de la participation féminine à la vie politique n'a pas entraîné une progression comparable au sommet de l'exécutif. Le passage du rôle de représentante, ministre ou parlementaire à celui de première responsable du gouvernement demeure une étape particulière, voire exceptionnelle.

Ce décalage mérite d'être observé de près.

Une femme peut être jugée suffisamment compétente pour occuper un ministère, représenter une circonscription, diriger une grande ville ou présider une commission parlementaire, tout en demeurant moins spontanément envisagée lorsqu'il s'agit de lui confier la direction de l'ensemble du gouvernement. Le problème n'est donc plus seulement celui de l'entrée des femmes en politique. Il se situe aussi dans les mécanismes de sélection qui déterminent lesquelles pourront franchir les derniers obstacles : direction d'un parti, constitution de réseaux d'influence, accès aux financements, visibilité médiatique, construction d'une carrière gouvernementale et, surtout, reconnaissance d'une autorité capable de s'exercer sur l'ensemble de l'appareil d'État.

Des sociétés « modernes » vs sociétés « conservatrices » ?

L'exemple marocain ne peut pas être expliqué uniquement par une prétendue résistance culturelle à la présence des femmes dans la politique. Une telle explication serait trop commode. Le Maroc a connu depuis longtemps des femmes ministres, parlementaires, maires et responsables de partis. La nouveauté de 2026 tient donc moins à l'entrée d'une femme dans le pouvoir exécutif qu'au franchissement d'un seuil particulier : celui de la direction du gouvernement. L'article 47 de la Constitution prévoit que le roi nomme le chef du gouvernement au sein du parti arrivé en tête des élections à la Chambre des représentants. La nomination de Fatima Ezzahra El Mansouri s'inscrit ainsi dans une procédure constitutionnelle liée au résultat électoral, même si le système politique marocain conserve des prérogatives royales importantes.

La comparaison internationale rend d'ailleurs les explications culturalistes encore moins convaincantes. L'Italie, souvent considérée comme une démocratie européenne solidement institutionnalisée, n'a connu sa première femme à la tête du gouvernement qu'en 2022 avec Giorgia Meloni. Son accession est d'autant plus intéressante que Fratelli d'Italia** est étudié par la littérature universitaire comme une formation de la droite radicale populiste. Une femme peut donc accéder au sommet de l'exécutif dans un environnement politique que l'on ne saurait qualifier de progressiste au sens classique du terme. L'étude comparative publiée en 2026 dans Politics & Gender analyse précisément Meloni comme une dirigeante féminine de la droite radicale populiste en Europe.

Ce constat oblige à déplacer la question. Le problème n'est manifestement pas de savoir si un système politique est globalement « moderne

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

» ou « conservateur ». Des partis idéologiquement très différents peuvent finir par porter une femme au sommet, tandis que des systèmes ayant adopté depuis longtemps le principe formel de l'égalité politique peuvent continuer à produire très peu de dirigeantes au plus haut niveau. Ce qui semble davantage en cause, ce sont les mécanismes concrets de fabrication des carrières politiques : qui contrôle les partis, qui dispose des réseaux nécessaires pour durer, qui bénéficie de la confiance des appareils, quelles qualités sont associées à l'autorité et quelles responsabilités sont spontanément confiées aux femmes ou aux hommes ?

Accepter la participation politique féminine : oui, partager le pouvoir avec elle, non ou partiellement…

Les chiffres disponibles sur la matière permettent de mesurer concrètement l'ampleur de l'écart entre les femmes et les hommes sur ce terrain. Au 1er janvier 2026, les femmes ne représentaient que 22,4% des ministres dans le monde. Mais derrière cette moyenne se cachent des situations très contrastées. Quatorze pays ont déjà atteint la parité ou la dépassent : la Namibie compte ainsi 9 femmes parmi ses 14 ministres, la Finlande 11 sur 18, le Nicaragua 9 sur 15, la Colombie 10 sur 18 et l'Australie 12 sur 22. La Suède compte 12 femmes sur 23 ministres, tandis que le Canada, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni sont respectivement à 50 % de participation de femmes aux hautes sphères de l'Etat. Le Maroc, pour sa part, comptait au dernier gouvernement 5 femmes parmi ses 19 ministres, soit 26,3 %. Ces écarts montrent que la présence des femmes dans l'exécutif ne relève pas d'une évolution uniforme : selon les systèmes politiques et les mécanismes de sélection, la représentation peut aller de la parité à l'absence totale.

À l'autre extrémité du tableau, huit pays ne comptaient aucune femme à la tête d'un ministère au début de 2026 : l'Azerbaïdjan, la Hongrie, les Îles Marshall, l'Arabie saoudite, le Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu et le Yémen s'y illustrent avec abnégation. Il faut toutefois être précis : cette donnée ne signifie pas que ces pays n'ont jamais permis à une femme d'exercer une fonction politique importante. Cela présuppose simplement qu'à la date considérée, aucune femme ne dirige de ministère dans leur gouvernement. Cette nuance est essentielle, car elle évite de transformer un indicateur précis de représentation gouvernementale en jugement général sur la place politique des femmes dans ces sociétés.

L'écart apparaît également lorsqu'on regarde les parlements. Certains pays donnent à voir une représentation féminine particulièrement élevée : au Rwanda, les femmes occupent 51 des 80 sièges de la Chambre des députés, soit 63,8 %, à Cuba, elles occupent 267 des 467 sièges, soit 57,2 %, au Nicaragua, 50 des 91 sièges, soit 55 %, en Bolivie, 66 des 130 sièges, soit 50,8 % et au Mexique, 252 des 500 sièges, soit 50,4 %. À l'inverse e à titre illustratif, les femmes ne représentent que 24,3 % des membres de la Chambre des représentants au Maroc, 15,5 % au Japon, 13,8 % en Inde, 7,9 % en Algérie et 6,1 % au Qatar. Ces écarts montrent surtout que l'accès des femmes aux institutions politiques de haut plan peut progresser fortement dans certains pays sans que cette progression se traduise automatiquement par une présence équivalente au sommet de l'exécutif.

Les chiffres disponibles permettent ainsi d'aller plus loin dans les comparaisons. Même lorsqu'elles accèdent au gouvernement, les femmes ne sont pas réparties de manière homogène entre les portefeuilles. Selon l'UIP et ONU Femmes, elles dirigent 90 % des ministères consacrés à l'égalité entre les sexes et 73 % de ceux consacrés à la famille et à l'enfance. À l'inverse, les hommes demeurent très majoritaires dans des domaines tels que la défense, l'intérieur, la justice ou les affaires économiques, les affaires étrangères et la diplomatie en général (dans les ambassades). Cette distribution ne signifie évidemment pas que les femmes seraient incapables de diriger ces secteurs. Elle montre plutôt que les vieux réflexes de répartition des rôles continuent de peser sur la composition des gouvernements de manière inégalitaire, voire discriminatoire..

La question de l'autorité est également importante. Diriger un ministère suppose de prendre des décisions, mais diriger un gouvernement implique une concentration différente de pouvoir : arbitrer entre ministres, imposer une ligne politique, négocier avec les forces parlementaires, représenter le pays à l'échelle internationale, affronter les crises et incarner publiquement l'autorité de l'exécutif. Or les femmes qui entrent dans la politique doivent encore évoluer dans des environnements où les comportements d'autorité ne sont pas toujours évalués de la même manière selon qu'ils sont portés par un homme ou par une femme. Il ne s'agit pas ici d'affirmer que cette différence produit partout les mêmes effets, mais de constater que les conditions de construction d'une carrière politique ne sont pas encore identiques et universellement reconnues.

La violence politique constitue un autre élément difficile à ignorer. Dans l'enquête déjà citée de l'UIP et ONU Femmes, 76 % des femmes parlementaires interrogées disent avoir subi des actes d'intimidation de la part du public, contre 68 % des hommes. Ce type de pression n'explique évidemment pas à lui seul la rareté des femmes à la tête des gouvernements, mais il peut contribuer à rendre les carrières politiques plus coûteuses et à décourager certaines candidatures ou certaines ambitions. L'obstacle ne se trouve donc pas nécessairement dans une règle écrite qui interdirait aux femmes d'accéder au pouvoir.

Dans la plupart des systèmes politiques contemporains, une telle interdiction serait d'ailleurs difficilement concevable. Il peut résider dans une accumulation de contraintes beaucoup plus diffuses, qui interviennent bien avant le moment où se pose officiellement la question de la candidature à une fonction suprême. Une femme peut disposer des mêmes droits qu'un homme tout en ne bénéficiant pas des

mêmes conditions et opportunités pour transformer ces droits en véritable carrière politique. L'accès aux structures dirigeantes des partis, aux réseaux d'influence, aux financements, aux responsabilités considérées comme stratégiques ou encore à une exposition médiatique favorable participe de cette sélection insidieuse.

À cela s'ajoutent les représentations persistantes de l'autorité politique, qui peuvent conduire à considérer plus spontanément un homme comme un dirigeant naturel et une femme comme une exception dont on demande d'évaluer les preuves. Il faut aussi compter avec un phénomène plus diffus encore, qui ne relève ni de la loi ni des appareils politiques : dans une partie de la société, subsiste une réticence silencieuse à voir une femme exercer les plus hautes fonctions de l'État. Elle ne se manifeste pas nécessairement par un refus explicite de la participation politique des femmes, mais peut apparaître dans les attitudes, les réflexes, les jugements portés sur leur légitimité ou dans cette difficulté persistante à considérer leur accession au sommet comme quelque chose de parfaitement naturel. Rien de tout cela ne constitue nécessairement une interdiction formelle, mais l'ensemble peut produire un effet comparable : réduire progressivement, en amont, le nombre de femmes susceptibles d'atteindre le sommet. L'inégalité peut ainsi ne plus être inscrite dans la loi tout en demeurant présente dans les mécanismes qui organisent concrètement l'accès au pouvoir.

La parenthèse tunisienne montre pourquoi le symbole ne suffit pas

Dans le monde arabe, la comparaison avec la Tunisie s'impose naturellement, mais elle doit être maniée avec prudence. Najla Bouden avait été nommée à la tête du gouvernement tunisien en octobre 2021, devenant la première femme à occuper cette fonction dans le monde arabe. Mais sa nomination est intervenue quelques semaines après le 25 juillet 2021, lorsque Kaïs Saïed avait suspendu les travaux du Parlement, limogé le chef du gouvernement et concentré entre ses mains une part considérable du pouvoir. Le contexte institutionnel était donc très différent de celui dans lequel intervient aujourd'hui la nomination marocaine. Cette nomination peut – et été – lue comme étant une manœuvre dilatoire par Saeïd pour détourner l'attention du verrouillage politique auquel il procédait de manière systématisante. Les faits ont donné raison à l'interprétation de cette initiative pionnière dans le monde arabe.

La suite de l'expérience tunisienne a, en effet, renforcé cette ambiguïté, l'ingérence présidentielle ayant réduit la marge d'action de Bouden et le nouveau cadre institutionnel a rendu le Chef de gouvernement une autorité beaucoup moins autonome qu'auparavant, voire effacée. Le 1er août 2023, Kaïs Saïed l'a limogée sans fournir publiquement d'explication et l'a remplacée immédiatement par un homme. Cette parenthèse tunisienne rappelle surtout une chose : la présence d'une femme au sommet ne suffit pas, à elle seule, à mesurer la réalité du partage du pouvoir. Une première nomination peut être historique sans transformer immédiatement les mécanismes institutionnels qui permettent l'accès à l'autorité. C'est précisément pourquoi le cas marocain mérite d'être observé dans la durée. L'intérêt de la nomination d'El Mansouri ne résidera pas seulement dans le fait qu'une femme aura enfin franchi le seuil du « politiquement acceptable », mais dans ce que cette première expérience pourrait changer, ou ne pas changer, dans la durée pour réellement apprécier la manière dont les femmes seront ensuite considérées comme étant - ou non - candidates naturelles aux plus hautes responsabilités publiques.

Le véritable test sera peut-être la deuxième femme

Il existe, au fond, une différence considérable entre ouvrir une porte et faire disparaître l'obstacle qui empêchait de l'ouvrir. La première femme à accéder à un poste suprême est presque toujours regardée comme une exception. Son parcours est scruté davantage, son accession prend une dimension symbolique et son mandat devient rapidement un objet de comparaison avec tous ceux qui l'ont précédée. Mais une institution ne se transforme véritablement que lorsque ce qui était exceptionnel devient progressivement ordinaire.

C'est pourquoi la question la plus intéressante n'est peut-être pas de savoir pourquoi Fatima Azzahra El Mansouri est devenue la première femme cheffe de gouvernement du Maroc. Son parcours politique, ses responsabilités antérieures et le résultat des élections permettent déjà de comprendre comment cette accession a été rendue possible. La question plus profonde est de savoir si, après elle, une autre femme pourra atteindre le même niveau de responsabilité sans que sa candidature soit perçue comme un événement extraordinaire. Le véritable changement institutionnel commence lorsque la première cesse d'être une exception.

L'expérience marocaine vient ainsi s'inscrire dans une évolution mondiale qui ne peut être réduite à l'opposition entre sociétés ouvertes et sociétés fermées, entre gauche et droite, ou entre démocratie avancée et régime traditionnel. Les trajectoires sont beaucoup plus complexes. Des pays démocratiques ont mis plusieurs décennies à franchir ce seuil, tandis que certains ont connu une femme à la tête du gouvernement avant même d'avoir atteint une représentation féminine importante dans toutes les autres institutions. L'accès au sommet apparaît donc comme un phénomène politique spécifique, dépendant à la fois des règles institutionnelles, des partis, des réseaux, des cultures de pouvoir et des circonstances historiques.

La nomination de Fatima Ezzahra El Mansouri est, de ce point de vue, un événement marocain qui pose une question universelle. Le pouvoir politique a progressivement appris à faire une place aux femmes. Il reste maintenant à savoir s'il est capable de leur ouvrir durablement les espaces où se prennent les décisions les plus lourdes, et pas seulement ceux où leur présence est devenue acceptable. La véritable transformation ne sera peut-être donc pas de constater que, pour la première fois, une première femme est à la tête d'un gouvernement, mais le moment où sa présence ne constituera plus une première. Ce jour-là, la politique aura cessé de présenter l'autorité féminine comme une exception pour commencer à la considérer comme une possibilité ordinaire du pouvoir d'Etat.

Notes :

(*) La Tunisie a déjà ouvert la voie en 2021 avec la nomination de Najla Bouden Première ministre du gouvernement nommé alors par le Président Kaïs Saeïd, une manœuvre dilatoire qui n'a échappé à personne.

(**) Parti politique radical italien dirigé par Giorgia Melonie.

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Qui voit nos paiements ?

Le choix d'un moyen de paiement engage davantage qu'une simple transaction. Il détermine la manière dont chacun accède à son argent, garde la maîtrise de ses dépenses et protège les informations liées à ses achats. Au Maroc, où les espèces occupent toujours une place importante, la progression des solutions numériques pose donc une question économique et sociale : comment moderniser les paiements tout en préservant la liberté de choix des citoyens ?

Par Kenza El Mdaghri

La hausse de la monnaie fiduciaire en circulation attire l'attention, mais son montant ne permet pas à lui seul de mesurer l'usage quotidien des espèces. L'encours réunit les billets et les pièces qui passent de main en main et ceux qui sont conservés comme réserve. Ces deux usages répondent à des motivations différentes. Un billet mobilisé pour acheter un produit participe à une transaction courante. Une somme gardée à domicile peut répondre à un besoin de sécurité, à une habitude d'épargne ou à la volonté de disposer immédiatement de son argent.

Cette préférence ne relève pas uniquement de la méfiance envers les banques. Le cash offre une forme d'autonomie concrète. Il permet de régler une dépense sans téléphone, sans connexion et sans équipement particulier. Il ne produit pas le même historique numérique qu'une carte ou un portefeuille électronique. Ces caractéristiques prennent une importance particulière pour les personnes qui souhaitent maîtriser directement leurs dépenses ou qui restent peu familiarisées avec les outils financiers numériques.

Les solutions digitales apportent, de leur côté, des services appréciables. Elles facilitent les achats à distance, les déplacements et le suivi des dépenses. Elles réduisent la nécessité de transporter des sommes importantes et peuvent rendre les transactions plus simples pour les entreprises comme pour les particuliers. Les relevés de paiement donnent aussi une vision plus précise des dépenses, ce qui peut aider à gérer un budget. Le passage au numérique ouvre donc de nouvelles possibilités, à condition que les utilisateurs comprennent le fonctionnement des outils et gardent confiance dans leur sécurité.

La confidentialité constitue l'un des enjeux majeurs de cette évolution. Un paiement numérique laisse des données susceptibles de révéler les habitudes de consommation, les déplacements et certaines préférences personnelles. Ces informations peuvent améliorer des services, mais elles peuvent aussi donner aux détenteurs de données un avantage important dans leur relation avec les clients. La protection de la vie privée devient ainsi une composante de l'équilibre économique entre consommateurs, commerçants, banques et prestataires de paiement.

L'inclusion financière demande la même prudence. L'accès à un compte ou à un moyen de paiement numérique peut faciliter certaines opérations et ouvrir l'accès à des services supplémentaires. Il ne garantit toutefois pas, à lui seul, une meilleure situation financière. Des outils qui simplifient le crédit ou les dépenses peuvent aussi accroître les risques de surendettement lorsque les conditions sont mal comprises ou que l'accompagnement reste insuffisant. Une politique d'inclusion efficace doit donc associer l'accès aux services à l'information, à l'éducation financière et à la protection des consommateurs.

Le rôle de l'État consiste à fixer les règles qui rendent les choix réellement accessibles et éclairés. Les incitations peuvent encourager l'usage des paiements numériques, mais leur efficacité dépend de la confiance, de la transparence des frais et de la protection des données. Elles doivent aussi tenir compte des différences entre les utilisateurs et les commerçants. Une petite activité ne dispose pas toujours des mêmes équipements, des mêmes moyens financiers ni du même accès aux services qu'une grande entreprise.

Le marché seul ne garantit pas toujours un équilibre favorable à toutes les parties. Les acteurs peuvent disposer de niveaux d'information et de pouvoir très différents. Les règles publiques ont alors un rôle à jouer pour garantir la concurrence, rendre les coûts compréhensibles et éviter qu'un moyen de paiement ne s'impose par défaut. L'objectif est de permettre à chacun d'utiliser les outils numériques lorsqu'ils répondent à ses besoins, tout en préservant l'accès aux espèces.

La modernisation des paiements se mesurera à la confiance accordée aux solutions proposées. Elle suppose des outils sûrs, des coûts raisonnables, une information claire et une réelle liberté de choix. Le cash et le digital peuvent coexister dans un système où chacun garde la possibilité de payer selon ses besoins, ses habitudes et le niveau de confidentialité qu'il souhaite préserver.

ONDA

270 millions d'euros de la BAD pour 4 aéroports

Le financement de la modernisation des aéroports de Marrakech, Agadir, Tanger et Fès se précise. L'Office national des aéroports, l'ONDA, et la Banque africaine de développement, la BAD, ont signé le 29 septembre à Casablanca un accord de prêt de 270 millions d'euros. Cette enveloppe contribuera à un programme d'investissement évalué à 863,38 millions d'euros hors taxes, destiné à accompagner la croissance du trafic aérien à l'horizon 2030.

L'opération représente environ 31 % du coût prévisionnel du Programme d'extension et de modernisation des infrastructures aéroportuaires. Les 593,38 millions d'euros restants, soit près de 69 %, doivent être mobilisés par la partie marocaine à travers l'ONDA. Cette répartition donne la mesure de l'engagement financier national dans les travaux. Le concours de la BAD complète les ressources nécessaires à leur réalisation, avec une obligation de remboursement pour l'établissement emprunteur.

Le financement avait été approuvé par le Conseil d'administration de la banque en décembre 2025. La signature de septembre formalise cet engagement. Pour l'ONDA, l'enjeu consiste désormais à coordonner la mobilisation des fonds avec l'avancement des marchés et des chantiers. Le rythme des dépenses, les délais de livraison et la maîtrise des coûts détermineront les conditions de réalisation du programme.

Les investissements concernent l'extension et le réaménagement des aérogares, les aires de stationnement des avions, les voies de circulation et les équipements nécessaires au traitement des passagers. Une nouvelle tour de contrôle est également prévue à Marrakech. Le programme comprend des dispositifs de sûreté modernisés et des systèmes automatisés de traitement des bagages.

Le prêt de la BAD doit financer principalement les parkings avions, les voies de circulation, la tour de contrôle de Marrakech ainsi que plusieurs équipements de sûreté, de mobilité et de traitement des bagages. Les extensions des aérogares relèvent pour l'essentiel de la contribution marocaine. Cette articulation financière exige une progression coordonnée des travaux : les terminaux, les installations aéronautiques et les équipements doivent pouvoir fonctionner ensemble lors de leur mise en service.

La justification économique de ces dépenses repose sur la progression de la demande. En 2025, les aéroports marocains ont accueilli 36,3 millions de passagers, soit une hausse de 11 % par rapport à 2024. Le trafic international a atteint 32,4 millions de voyageurs, tandis que les liaisons domestiques ont représenté 3,9 millions de passagers. Les mouvements d'avions ont progressé de 9 %, pour approcher 265.000.

Ces volumes renforcent les besoins d'investissement. Pour accueillir davantage de vols, les plateformes doivent disposer de postes de stationnement, d'espaces d'embarquement et de capacités de contrôle adaptés. Le traitement des bagages et l'organisation des arrivées participent également à la capacité réelle d'un aéroport. Les agrandissements visent ainsi à accompagner le développement des dessertes et à préserver la qualité du service pendant les périodes de forte fréquentation.

La BAD présente, pour 2030, des objectifs de capacité d'accueil de 14 millions de passagers à Marrakech, de 5 millions à Agadir, de 3,6 millions à Tanger et de 3 millions à Fès. L'ensemble représente 25,6 millions de passagers par an pour les 4 plateformes. Il s'agit d'objectifs annoncés, dont la concrétisation dépendra de la livraison des installations et de leur exploitation.

Pour les économies locales, ces extensions peuvent faciliter l'ouverture de nouvelles lignes et l'augmentation des fréquences. Marrakech et Agadir disposent d'une importante activité touristique. Tanger associe tourisme, industrie et déplacements d'affaires. Fès bénéficie d'une attractivité culturelle et de besoins de mobilité régionale. Dans ces territoires, une meilleure desserte aérienne peut soutenir l'activité des hôtels, des restaurants, des agences de voyages et des entreprises de transport.

La rentabilité des investissements dépendra toutefois du trafic effectivement accueilli et des recettes générées. Pour l'ONDA, l'augmentation de l'activité peut accroître les revenus liés aux services aéroportuaires ainsi qu'aux commerces, aux concessions et aux parkings. Elle entraîne aussi des dépenses supplémentaires de personnel, d'énergie, d'entretien et de maintenance. L'équilibre économique du programme se construira dans la durée, à travers l'utilisation des nouvelles installations et la maîtrise de leurs charges.

Les résultats de 2025 donnent un point de référence. L'ONDA a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 5,8 milliards de dirhams, en progression de 9 %, et un résultat net proche de 1,3 milliard de dirhams, en hausse de 16 %. Ces performances témoignent de la croissance de son activité. Le financement des extensions mobilisera néanmoins plusieurs ressources, dont les revenus de l'établissement et l'emprunt, tout en engageant des dépenses d'exploitation futures.

La Coupe du monde 2030 fixe une échéance majeure pour la réalisation des travaux. Leur utilité économique s'étendra aux années suivantes, avec les déplacements touristiques, professionnels et familiaux. La continuité des dessertes et l'activité régulière des compagnies seront donc déterminantes pour valoriser les capacités supplémentaires.

Pour les 4 aéroports concernés, le passage du financement aux installations opérationnelles constitue la prochaine étape. Les livraisons devront être suivies des essais techniques, de la préparation des équipes et de la mise en service des équipements. Les effets économiques attendus prendront alors une forme concrète : davantage de vols accueillis, des voyageurs traités dans de meilleures conditions et une accessibilité renforcée pour les entreprises et les destinations touristiques.

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Financement des PME

L'AMMC et la CGEM mobilisées pour les PME

L'AMMC et la CGEM s'allient à Casablanca pour accélérer le financement des PME par le marché des capitaux. Cette mobilisation vise à préparer les entreprises en amont en renforçant leur gouvernance, leur management et la fiabilité de leur information financière. L'initiative entend rapprocher le marché financier de l'économie réelle pour mieux orienter l'épargne nationale vers le développement du tissu productif marocain.

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc ont réuni des dirigeants d'entreprises, des investisseurs et des opérateurs financiers à Casablanca lors d'une conférence conjointe consacrée au financement des PME. Cette initiative conjointe vise à rapprocher le marché financier de l'économie réelle afin d'accélérer l'accès des entreprises en croissance aux ressources nécessaires à leur développement.

Une alliance au service des entreprises en croissance

Au siège du patronat marocain à Casablanca, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ont organisé une conférence conjointe sous le thème "Marché de capitaux et financement de la PME". L'événement a rassemblé des chefs d'entreprises, des investisseurs institutionnels, des professionnels du marché ainsi que des représentants d'associations sectorielles. Selon le communiqué conjoint publié par les deux organismes, cette rencontre vise à intensifier la mobilisation du marché des capitaux au service des petites et moyennes entreprises. Les organisateurs ciblent en priorité le soutien aux structures créatrices de croissance économique et d'emplois sur le territoire national.

Mise aux normes et structuration préalable des entreprises

Les interventions ont été ouvertes par le président de la CGEM, Mehdi Tazi, et le président de l'AMMC, Tarik Senhaji. Lors de sa prise de parole, le président du patronat a rappelé la nécessité de constituer un vivier d'entreprises aptes à se tourner vers les marchés financiers. Il a précisé qu'une opération d'introduction en Bourse exige un travail de préparation mené plusieurs années en amont. La démarche implique de structurer l'entreprise, de consolider sa gouvernance, de renvoyer une gestion rigoureuse et de garantir la fiabilité de ses informations financières. L'objectif de la CGEM consiste à accompagner davantage de PME vers ces standards de gestion afin d'autoriser leur changement d'échelle.

Proximité et adéquation des solutions de financement

De son côté, le président de l'AMMC a mis en avant le besoin d'accroître la capacité d'accompagnement du marché face aux transformations de l'économie marocaine. Il a rappelé que les réformes engagées ces dernières années ont permis d'approfondir le marché et de diversifier la gamme des instruments de financement. Estimant que le marché a gagné en profondeur, le responsable a affirmé qu'il doit désormais gagner en proximité avec les acteurs économiques. Il a invité les intervenants financiers à aller au-devant des dirigeants d'entreprises pour analyser leurs besoins spécifiques en amont des projets. Les offres proposées doivent répondre directement aux attentes réelles des sociétés et ne pas se limiter aux seuls instruments existants.

Deux axes de travail et retours d'expériences

Les travaux de la conférence se sont articulés autour de deux panels thématiques. Le premier s'est intéressé au financement direct de la PME par le marché des capitaux, tandis que le second a traité de la préparation interne des structures candidates. Les échanges, appuyés par la présentation d'expériences réussies, ont établi que le marché offre des mécanismes adaptés et agiles. Selon les organisateurs, le véritable enjeu réside aujourd'hui dans la généralisation de cet accompagnement pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'y recourir. À travers cette démarche, l'AMMC et la CGEM entendent favoriser la conversion de l'épargne nationale en financements concrets pour le tissu productif du Royaume.

OCP dégage 28 % de marge au premier semestre

Le chiffre d'affaires d'OCP a reculé de 7,3 % au premier semestre 2026, à 48,4 milliards de dirhams. Son résultat opérationnel a baissé plus rapidement, sous l'effet conjugué de volumes vendus moins importants et d'une forte hausse du coût du soufre. Le Groupe a néanmoins conservé une marge d'EBITDA de 28 % sur six mois, puis de 27 % au deuxième trimestre, période la plus difficile pour ses approvisionnements. Ces chiffres racontent à la fois la pression subie par l'industrie des engrais phosphatés et la capacité d'OCP à adapter sa production.

L'EBITDA s'est établi à 13,3 milliards de dirhams, contre 18,6 milliards un an plus tôt, soit une baisse de 28,5 %. Sa marge est passée de 36 % à 28 %. La marge brute a suivi le même mouvement : elle atteint 26,4 milliards de dirhams, contre 33,3 milliards au premier semestre 2025, et représente 55 % du chiffre d'affaires au lieu de 64 %. OCP reste rentable à un niveau élevé, mais le coût du choc apparaît clairement dans ses comptes.

La hausse du soufre explique une grande partie de cette contraction. Cet intrant sert à fabriquer l'acide sulfurique nécessaire à la transformation de la roche phosphatée en acide phosphorique, composant de nombreux engrais. Dans un contexte de tensions au Moyen-Orient, son prix a été multiplié par trois. Celui des engrais phosphatés a progressé d'environ 20 %. Les fabricants ont donc supporté un surcoût qu'ils ne pouvaient répercuter entièrement sur des agriculteurs déjà confrontés à des prix élevés. Selon les éléments communiqués par OCP, la hausse de ses achats de soufre dépasse à elle seule la diminution de son EBITDA sur le semestre.

La demande a réagi à cette augmentation des prix. Les échanges mondiaux d'engrais phosphatés ont reculé d'environ 22 % au premier semestre, d'après les données sectorielles présentées par le Groupe. L'Inde a puisé dans ses stocks. En Europe, les achats anticipés à la fin de 2025 ont limité les commandes nouvelles, tandis que le prix des engrais pesait sur les décisions des agriculteurs. En Afrique, le déplacement du calendrier des achats éthiopiens a contribué au recul observé. Le Brésil s'est montré plus résistant et OCP y a réorienté une partie de ses volumes.

Le choc a également réduit l'offre. La dernière note média transmise par OCP précise que plusieurs producteurs dépendants du soufre importé ont diminué leurs cadences ou interrompu temporairement des unités. Au Brésil, le taux d'utilisation des capacités phosphatées de Mosaic est tombé à 47 % au deuxième trimestre, contre 84 % un an auparavant. La hausse d'un intrant a ainsi eu des effets au-delà des marges des fabricants : elle a aussi réduit les quantités d'engrais disponibles sur le marché.

Les expéditions marocaines de DAP, MAP, TSP et NPS ont diminué de 16 % sur le semestre, selon OCP. Ce repli reste inférieur aux 22 % estimés pour les échanges mondiaux de ces engrais. La part du Maroc dans ces échanges serait passée d'environ 28 % à 30 %. Il s'agit d'une progression relative dans un marché contracté, et non d'une hausse des volumes exportés. La distinction est importante pour apprécier la performance commerciale du Groupe sans effacer la baisse de son activité.

OCP a agi sur plusieurs postes à la fois. Il avait constitué des stocks de soufre avant la forte hausse des prix, puis diversifié ses sources d'approvisionnement. Au deuxième trimestre, une partie de la maintenance prévue pour la seconde moitié de l'année a été avancée. Cette décision a permis de placer des arrêts programmés pendant une période de demande plus faible et de préserver la disponibilité des installations pour les mois suivants.

Le choix des produits fabriqués a joué un rôle tout aussi important. Le triple superphosphate, ou TSP, consomme moins de soufre que d'autres engrais phosphatés et se produit sans ammoniac. Sa part dans les volumes d'engrais exportés par OCP est passée de 26 % à 35 % en un an. Le Groupe le présente également comme une solution plus accessible pour les agriculteurs. Une troisième ligne de TSP, d'une capacité annuelle d'un million de tonnes, est entrée en production en juillet à Jorf Lasfar. Elle renforce la possibilité d'orienter la fabrication vers ce produit si la demande et les prix des intrants continuent de le justifier.

Cette adaptation intervient alors que les métiers historiques connaissent tous une baisse de revenus. En monnaie locale, le chiffre d'affaires des engrais recule de 7 %, celui de la roche phosphatée de 28 % et celui de l'acide phosphorique de 9 %. Pour l'acide, OCP a privilégié son utilisation dans ses propres unités de production d'engrais. À l'inverse, l'activité Specialty Products & Solutions, consacrée aux produits de spécialité, enregistre une croissance de 26 %, à 4,755 milliards de dirhams. Sa contribution représente désormais près de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Elle montre l'intérêt d'activités dont les débouchés et les marges ne suivent pas exactement le même rythme que le marché des engrais conventionnels.

La situation financière appelle une lecture tout aussi nuancée. Les investissements ont atteint 16,1 milliards de dirhams au premier semestre, contre 15,2 milliards un an plus tôt, mais les décaissements ont été davantage concentrés sur le début de l'année. OCP indique avoir ajusté le calendrier de certains projets aux conditions du marché, tout en poursuivant ses programmes liés notamment au TSP, à l'eau, à l'énergie et à Mzinda-Meskala.

À fin juin, la trésorerie s'élevait à 32,7 milliards de dirhams. La dette financière nette avait diminué à 115,5 milliards, contre 119,1 milliards à fin 2025. Dans le même temps, le ratio rapportant cette dette à l'EBITDA est passé de 2,76 à 3,05, le résultat opérationnel ayant reculé plus vite que l'endettement. Les financements hybrides levés par OCP sont comptabilisés en capitaux propres selon les normes appliquées par le Groupe et ne figurent donc pas dans sa dette financière nette. La trésorerie disponible reflète notamment ces fonds levés pour couvrir les besoins du programme 2026.

Les résultats du semestre dessinent ainsi une situation contrastée : moins de ventes, des coûts plus élevés et des marges en retrait par rapport à 2025, mais une capacité maintenue à livrer et à dégager 27 % de marge d'EBITDA au deuxième trimestre.

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Natexpo 2026

Le Maroc expose son offre bio à Lyon

Offensive biologique à Lyon : quatorze entreprises et coopératives marocaines exposent leur savoir-faire au salon international Natexpo. Une vitrine multi-régionale des terroirs : le pavillon national met en avant une offre diversifiée allant des huiles essentielles à l'huile d'argan et aux soins cosmétiques. Partenariats commerciaux et rayonnement international : l'AMDIE et Maroc-Bio mobilisent les opérateurs du Royaume pour conquérir les marchés mondiaux.

Quatorze entreprises et coopératives marocaines mettent en avant leur offre de produits biologiques et de cosmétiques naturels au salon Natexpo, organisé les 28 et 29 septembre 2026 à Eurexpo Lyon. Initiée par l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE) et l'Interprofession Maroc-Bio, cette participation vise à renforcer la visibilité internationale de la filière et à multiplier les partenariats commerciaux B2B.

Une présence représentative de la diversité des terroirs

La délégation marocaine rassemble quatorze acteurs économiques venus de sept régions du Royaume. Le pavillon national réunit des producteurs et des transformateurs issus de Marrakech-Safi, Drâa-Tafilalet, Casablanca-Settat, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Massa ainsi que Béni Mellal-Khénifra.

L'exposition valorise la richesse et la variété des terroirs locaux. Les visiteurs et acheteurs professionnels découvrent des huiles biologiques et naturelles, des huiles essentielles, des plantes aromatiques et médicinales, du safran, des dattes, des câpres, de la spiruline ainsi que de l'huile d'argan. La gamme marocaine s'étend également aux produits dérivés de la rose, aux extraits végétaux et aux soins cosmétiques naturels.

Selon la cheffe du département Agrobusiness à l'AMDIE, Loubna Alqoh, cette vitrine démontre le savoir-faire national en associant authenticité, naturalité et durabilité. Les entreprises participantes cherchent à concrétiser des opportunités d'affaires directes avec des donneurs d'ordres internationaux.

Des enjeux commerciaux et institutionnels ciblés

La présence du Maroc à ce rendez-vous lyonnais s'inscrit dans une stratégie globale de développement de l'écosystème biologique national. L'AMDIE et l'Interprofession Maroc-Bio entendent consolider le positionnement de la marque Maroc et favoriser des accords commerciaux durables à l'export.

Pendant l'événement, le pavillon marocain a reçu plusieurs délégations institutionnelles et professionnelles. Des décideurs économiques, des élus locaux et des représentants d'opérateurs internationaux ont arpenté les stands marocains. La consule générale du Royaume du Maroc à Lyon, Rajae Benchaji, s'est également rendue sur place pour marquer le soutien institutionnel apporté aux coopératives et entreprises exposantes.

Cette plateforme permet aux structures participantes de promouvoir leurs compétences industrielles dans le domaine de la transformation à forte valeur ajoutée.

Un rendez-vous stratégique pour la filière biologique

Événement annuel structuré dans sa formule actuelle depuis 2018, le salon Natexpo rassemble l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur biologique. Il réunit des producteurs, des fabricants, des transformateurs, des distributeurs et des experts spécialisés.

Selon les organisateurs de l'événement, le salon couvre les secteurs de l'alimentation, de la cosmétique, de l'hygiène, des compléments alimentaires, des ingrédients ainsi que des équipements pour magasins. À travers cette vitrine internationale, les exposants marocains entendent répondre aux normes de qualité et aux exigences de durabilité du marché mondial.

Innovation et haute technologie

La transformation structurelle qui propulse le Maroc au sommet régional

Le Maroc gagne trois places et se hisse au 54e rang mondial de l'Indice de l'innovation 2026 de l'OMPI. En dépit d'une 76e position pour les ressources investies, le Royaume bondit au 46e rang mondial pour ses réalisations technologiques et créatives concrètes. L'OMPI préconise d'amplifier la R&D privée et les financements en capital-risque pour soutenir cette dynamique économique.

Selon l'édition 2026 de l'Indice mondial de l'innovation publiée le mardi 29 septembre 2026 à Genève par l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle, le Maroc enregistre une progression de trois places pour se hisser au 54e rang mondial. Cette performance, qui constitue le meilleur classement historique du Royaume sur 139 économies évaluées, concrétise une transformation structurelle orientée vers la montée en gamme industrielle et la valorisation du capital immatériel.

Une trajectoire ascendante et un leadership régional affirmé

La progression marocaine s'inscrit dans une dynamique constante et mesurable depuis plusieurs années. Le Royaume est ainsi passé de la 75e position en 2020 à la 57e place, avant d'atteindre le 54e rang mondial en 2026.

Cette progression consolide le positionnement international et régional du pays. Le Maroc occupe désormais le 4e rang parmi les pays à revenu intermédiaire inférieur et se classe 7e dans la zone Afrique du Nord et Asie de l'Ouest.

Le rapport de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle souligne que le Maroc se place en tête de la dynamique observée en Afrique du Nord. Cette avancée traduit le passage progressif d'un modèle économique reposant sur les matières premières et la production à faible coût vers des activités économiques caractérisées par une plus forte intensité technologique.

Des indicateurs sectoriels portés par le capital immatériel

L'analyse détaillée établie par les experts de l'organisation internationale fait ressortir des performances sectorielles ciblées. Le Royaume se distingue particulièrement au 5e rang mondial pour les dessins et modèles industriels et au 8e rang pour l'intensité des actifs incorporels.

Les données chiffrées confirment également un positionnement solide dans la productivité et la gestion de marque. Le Maroc se classe ainsi au 13e rang pour la croissance de la productivité du travail et à la 16e position pour le dépôt et la valorisation des marques.

Sur le plan de l'environnement institutionnel et de la formation, le pays enregistre la 22e place pour la stabilité des politiques publiques appliquées aux affaires. Il atteint en outre le 23e rang pour le taux de diplômés en sciences et en ingénierie, tout en se maintenant au 28e rang mondial pour la production manufacturière de haute technologie. Selon l'évaluation de l'institution, ces chiffres démontrent que les entreprises nationales renforcent leurs capacités de production en intégrant le design et la différenciation commerciale des produits.

Une conversion efficace des investissements en résultats tangibles

L'indice synthétique met en évidence une dissymétrie révélatrice entre les moyens engagés et les résultats obtenus. Pour les ressources et investissements mobilisés (innovation inputs), le Maroc se situe au 76e rang mondial. En revanche, pour les résultats concrets en matière de technologie, de recherche et de création (innovation outputs), le pays remonte à la 46e position.

L'organisation internationale en conclut que le Maroc parvient à transformer ses investissements nationaux en résultats tangibles de manière particulièrement efficace. Le Royaume rejoint ainsi un groupe restreint d'économies émergentes comprenant la Chine, l'Inde, la Turquie et les Philippines.

L'avancée de ces nations ne repose pas uniquement sur l'augmentation des ressources financières allouées. Elle découle de leur aptitude à connecter les savoir-faire nationaux aux marchés mondiaux, notamment par le biais des chaînes de valeur internationales, du commerce de produits de haute technologie, des services numériques, du design et de l'activité des start-up.

Les axes de progrès pour franchir le seuil du Top 50

Malgré ces avancées mesurables, le rapport d'expertise identifie des paliers d'amélioration nécessaires pour accéder au groupe des cinquante ou quarante premières économies mondiales. Le document souligne l'exigence d'élargir les capacités nationales de recherche globale et de stimuler l'effort de recherche et développement au sein des entreprises.

Les analystes recommandent d'approfondir les liaisons structurelles entre le monde académique et le secteur industriel. L'accroissement de la création de connaissances à l'échelle nationale constitue un levier déterminant pour pérenniser la croissance observée.

Afin de soutenir ce rythme d'évolution, l'organisation préconise un renforcement des partenariats entre universités et entreprises, une amplification des budgets de recherche et développement privés, ainsi qu'un accès élargi aux financements en capital-risque pour les jeunes entreprises innovantes en phase d'expansion.

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Casablanca

Hausse record des voyages canadiens

Casablanca au sommet des destinations internationales : hausse record de 250 % des réservations canadiennes entre octobre 2025 et août 2026. Un engouement mondial propulsé par les jeunes voyageurs : mutation majeure des habitudes de consommation analysée par FlightHub. Une métropole marocaine qui surclasse le Costa Rica et Aruba dans le rapport annuel « Horizons dévoilés ».

La métropole marocaine Casablanca enregistre une hausse spectaculaire de 250 % de ses réservations de vols auprès des voyageurs canadiens pour la période allant d'octobre 2025 à août 2026, comparativement à la même période un an plus tôt. Portée par l'évolution des habitudes de consommation et l'engouement des jeunes générations, la ville se hisse au premier rang des destinations internationales connaissant la plus forte progression, d'après les données annuelles publiées par l'agence en ligne FlightHub et relayées par le média TravelPulse Canada.

Une croissance exceptionnelle portée par le marché canadien

La métropole économique du Maroc connaît un essor touristique inédit auprès de la clientèle nord-américaine. Selon les chiffres diffusés par le média spécialisé TravelPulse Canada et issus de l'agence de voyages en ligne FlightHub, les réservations à destination de Casablanca ont augmenté de 250 % entre octobre 2025 et août 2026 par rapport à l'année précédente. Cette hausse remarquable positionne la cité marocaine en tête des destinations affichant les plus fortes progressions de demande à l'échelle internationale.

Un rapport annuel qui révèle la hiérarchie des destinations

L'étude annuelle intitulée « Horizons dévoilés », élaborée par FlightHub à partir de l'analyse des données de recherche, de réservation et de prix recueillies auprès de ses clientèles canadienne et américaine, met en lumière cette dynamique. Si Casablanca domine le classement, d'autres destinations enregistrent également une hausse notable de fréquentation au cours de la période étudiée. Le Costa Rica affiche une progression de 145 %, suivi par Aruba à 118 %, Punta Cana en République dominicaine à 109 % et la capitale vietnamienne Hanoï à 98 %.

Une mutation profonde des habitudes de voyage

Au-delà des données chiffrées, le rapport souligne une transformation globale des comportements de la clientèle canadienne. Une évolution de la demande s'opère vers de nouvelles destinations internationales, soutenue notamment par une présence accrue des jeunes générations parmi les voyageurs. Le média TravelPulse Canada apporte une précision méthodologique quant à l'établissement de ces résultats : les classements relatifs à la popularité générale des destinations reposent sur les recherches d'itinéraires, tandis que les autres tendances de croissance s'appuient sur les réservations effectives.

Tensions au Moyen-Orient

Stocks de carburant et approvisionnement énergétique sécurisés

Approvisionnement énergétique : le marché national garanti de manière régulière jusqu'à la fin de l'année. Des réserves de gasoil et de gaz butane assurées pour 40 à 60 jours sous suivi quotidien. Aide financière maintenue pour les transporteurs et protection du pouvoir d'achat face aux tensions internationales.

Face à l'accentuation des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, le gouvernement garantit un approvisionnement régulier du marché national en produits énergétiques jusqu'à la fin de l'année 2026. À l'issue d'une réunion interministérielle tenue le 30 septembre 2026 à Rabat sous la présidence du Chef du gouvernement Aziz Akhannouch, l'exécutif a confirmé que les stocks pétroliers actuels couvrent entre 40 et 60 jours de consommation. Afin de contenir l'inflation et de préserver le pouvoir d'achat des ménages, la mobilisation des ressources financières destinées à accompagner les secteurs impactés, notamment le transport professionnel, sera maintenue jusqu'à la fin de l'année.

Des stocks de sécurité stratégiques sous surveillance quotidienne

Le marché national restera approvisionné de manière régulière en produits énergétiques jusqu'à la fin de l'année, comme l'a affirmé la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Leila Benali, lors d'une déclaration à la presse. Le stock disponible des différents produits pétroliers couvre actuellement une période comprise entre 40 et 60 jours. Ces réserves font l'objet d'un suivi quotidien rigoureux par la commission ministérielle afin de garantir la continuité de l'approvisionnement du marché national dans un contexte international sous tension. La disponibilité de plusieurs stocks permet de renforcer les réserves nationales de produits essentiels tels que le gaz butane et le gasoil, deux piliers névralgiques pour l'économie marocaine et les ménages.

Un soutien financier ciblé pour le transport et la maîtrise de l'inflation

Parallèlement à la gestion des volumes d'hydrocarbures, le gouvernement surveille de très près l'évolution des cours sur les marchés internationaux. La ministre de l'Économie et des Finances, Nadia Fettah, a assuré que les fluctuations des prix des carburants font l'objet d'un suivi attentif et bénéficient de la mobilisation des ressources financières nécessaires pour accompagner les secteurs affectés. Le secteur du transport professionnel bénéficiera ainsi d'un soutien financier maintenu jusqu'à la fin de l'année afin d'atténuer les répercussions des pressions internationales sur les professionnels. Ces mesures publiques ciblées ont pour objectif principal de limiter les répercussions de ces fluctuations sur l'inflation, dont le taux demeure à ce jour maîtrisé et relativement stable. La poursuite des politiques publiques d'accompagnement s'inscrira dans la durée au cours des semaines et mois à venir.

Une mobilisation gouvernementale concertée pour le pouvoir d'achat

Sur le plan industriel et commercial, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, a confirmé que le Maroc est pleinement en mesure de répondre à ses besoins en carburants et de garantir un approvisionnement fluide du marché national. Plusieurs dispositions opérationnelles ont été arrêtées afin de limiter l'impact des hausses de prix internationales sur le marché intérieur et prémunir le pouvoir d'achat des ménages marocains. Présidée par le Chef du gouvernement Aziz Akhannouch, la Commission ministérielle chargée du suivi des répercussions des tensions géopolitiques au Moyen-Orient sur l'économie nationale continuera de se réunir régulièrement dès que nécessaire pour adopter les mesures appropriées selon l'évolution de la situation internationale.

N° 1113 LA VERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Ingénierie du futur

La nouvelle école de Dakhla veut former les cadres de l'économie atlantique

Lancement académique majeur à Dakhla : L'Université Ibn Zohr officialise le démarrage pédagogique de l'École nationale des technologies avancées. Des cursus de pointe ancrés dans le monde industriel : Une offre de formation axée sur l'intelligence artificielle, l'économie bleue, la cybersécurité et la pédagogie par alternance. Équité territoriale et ambition continentale : Un pôle d'ingénierie conçu pour alimenter les chantiers du Sud et impulser la coopération atlantique avec l'Afrique.

L'Université Ibn Zohr a inauguré, lundi 28 septembre 2026 à Dakhla, les activités pédagogiques de la toute nouvelle École nationale des technologies avancées (ENTA). Cet établissement de dernière génération entend former des ingénieurs hautement qualifiés dans des secteurs clés tels que l'intelligence artificielle, l'économie bleue et les énergies renouvelables. L'initiative vise à répondre aux besoins en compétences des grands chantiers industriels des provinces du Sud tout en renforçant le rayonnement académique du Maroc vers l'Afrique.

Une nouvelle génération d'écoles d'ingénieurs au cœur des provinces du Sud

L'Université Ibn Zohr a officiellement lancé, lundi 28 septembre 2026 à Dakhla, l'année académique de l'École nationale des technologies avancées (ENTA). L'événement s'est déroulé en présence de dirigeants universitaires, d'enseignants-chercheurs, de cadres administratifs et des étudiants de la première promotion. Cette ouverture s'inscrit dans la stratégie de l'établissement visant à diversifier son offre de formation et à accompagner les mutations technologiques des territoires.

Le président de l'Université Ibn Zohr, Nabil Hmina, a souligné que l'ENTA de Dakhla appartient à une nouvelle génération d'écoles d'ingénieurs au Maroc. Les régions de Dakhla-Oued Eddahab et de Laâyoune-Sakia El Hamra ont été choisies pour accueillir les premiers établissements de ce réseau avant sa généralisation progressive à d'autres universités nationales. D'après la présidence de l'université, cette implantation offre aux jeunes des provinces du Sud la possibilité de suivre un cursus d'ingénierie de pointe à proximité de leur lieu de résidence.

Un modèle pédagogique axé sur l'entreprise et l'innovation

L'établissement repose sur une pédagogie moderne intégrant directement le monde de l'entreprise au processus de formation. Selon les responsables universitaires, l'accent est mis sur la pratique de terrain, la recherche appliquée et l'innovation. Le vice-président chargé des affaires pédagogiques, Fattehallah Ghadi, a précisé que les cursus ciblent en priorité des domaines stratégiques pour la région, notamment l'énergie, l'économie bleue, la logistique, le numérique et les technologies avancées.

D'après les explications du directeur de l'ENTA de Dakhla, Soufiane Belhouideg, le parcours universitaire débute par un cycle préparatoire intégré de deux ans. L'enseignement s'appuie sur des méthodes d'apprentissage innovantes telles que la formation par projets, la classe inversée, l'apprentissage par la pratique et l'alternance. Les étudiants se spécialiseront ensuite dans des filières d'avenir en phase avec le marché du travail, à savoir l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, le cloud computing, la cybersécurité, la logistique et l'industrie 4.0.

Outre sa mission locale, l'ENTA ambitionne de devenir un pôle de coopération académique avec les pays d'Afrique subsaharienne. Cette orientation traduit la position stratégique de Dakhla et son rôle d'ouverture sur l'espace atlantique. Sur le plan de la vie étudiante, la vice-présidente Zahra Mekach a indiqué que des moyens spécifiques sont déployés pour encourager l'engagement associatif, culturel, sportif et scientifique des apprenants.

Un maillage universitaire en forte expansion dans le Sud

Le lancement de l'ENTA de Dakhla marque une étape supplémentaire dans l'extension de la carte universitaire de l'Université Ibn Zohr. Cette inauguration fait suite à l'ouverture récente de plusieurs établissements régionaux, parmi lesquels la Faculté des sciences et techniques de Guelmim, l'École nationale supérieure des industries alimentaires et de biotechnologie de Biougra (ENSIAB) et l'Institut des Métiers de Sport d'Agadir (IMSA).

Cette dynamique d'équipement se poursuit immédiatement dans le reste de la région. L'inauguration officielle de l'ENTA de Laâyoune est programmée pour le mardi 29 septembre 2026. Le déploiement s'achèvera le 30 septembre 2026 par le lancement officiel de la Faculté des sciences juridiques et politiques ainsi que de la Faculté d'économie et de gestion de Tiznit.

L'OCP et l'UM6P préparent une nouvelle filière industrielle

OCP et l'UM6P développent des technologies pour valoriser le phosphogypse, récupérer du soufre et créer de nouveaux matériaux industriels.

Les recherches menées au Maroc ouvrent plusieurs voies de valorisation de ce coproduit de l'industrie des phosphates. La récupération du soufre figure parmi les priorités, tandis que les essais sur les matériaux routiers et le ciment progressent. L'industrialisation reste soumise à des conditions techniques, économiques et réglementaires

Et si un coproduit de l'industrie des phosphates devenait une ressource pour plusieurs secteurs économiques ? C'est l'objectif des recherches menées par OCP et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) autour du phosphogypse, issu de la fabrication de l'acide phosphorique.

Dans un entretien publié lundi 28 septembre par Médias24, la professeure Amina Alaoui Soulimani, chargée du projet phosphogypse auprès de la présidence de l'UM6P, détaille les applications étudiées et les étapes nécessaires à leur déploiement industriel. Le groupe OCP vise, à terme, la valorisation de l'ensemble des volumes qu'il produit.

Récupérer le soufre pour sécuriser la production d'engrais

Le soufre occupe une place centrale dans cette stratégie. L'industrie des engrais en a besoin pour fabriquer l'acide sulfurique, utilisé dans la transformation du phosphate. Or, le Maroc dépend des importations pour son approvisionnement.

La récupération du soufre contenu dans le phosphogypse pourrait donc répondre à un double objectif : réduire les quantités de coproduits à stocker et disposer d'une source locale de matière première. Les chercheurs ont déjà développé des procédés d'extraction. Ils doivent désormais confirmer leur efficacité à une échelle plus importante et vérifier leur compétitivité économique. La disponibilité d'une technologie ne suffit pas : son coût énergétique, son rendement et la valorisation des autres matières issues du traitement détermineront sa viabilité.

Des applications dans les routes et le ciment

Le phosphogypse ne présente pas uniquement un intérêt pour l'industrie chimique. OCP étudie également son utilisation dans les infrastructures routières, la fabrication de matériaux de construction et l'amélioration de certains sols.

Son rapport de durabilité 2024 fait état d'essais sur des formulations destinées aux couches routières, menés avec le Laboratoire public d'essais et d'études (LPEE). Il mentionne aussi des recherches sur la récupération du soufre et des expérimentations agricoles.

À Safi, une route expérimentale réalisée en 2017 permet aux équipes de suivre le comportement du matériau dans la durée. Selon la chercheuse interrogée par Médias24, cette expérience apporte des indications encourageantes sur sa résistance. Elle ne dispense toutefois pas de contrôles environnementaux avant une utilisation plus large.

Du laboratoire au marché, des obstacles à lever

Le passage à l'échelle industrielle reste progressif. Chaque application doit satisfaire des exigences de sécurité, de qualité et de coût. Le transport représente également une contrainte pour les matériaux de construction, dont la valeur peut être faible au regard des distances à parcourir.

Un autre obstacle concerne le statut réglementaire du phosphogypse. Aujourd'hui classé comme déchet au Maroc, il ne peut pas être commercialisé librement comme un matériau ordinaire. Son utilisation nécessite donc un cadre adapté et des garanties environnementales. OCP a confié en septembre une mission spécifique de valorisation du phosphogypse à Abdeljalil Chakir, directeur de son site de Safi. Cette organisation doit notamment accompagner le développement des filières et la préparation de leur industrialisation.

L'ambition affichée est de parvenir à une valorisation intégrale à l'horizon 2037-2040. Il s'agit d'un objectif de long terme, et non de l'annonce d'une exploitation commerciale généralisée dès aujourd'hui.

Pour le Maroc, l'intérêt de cette démarche dépasse la gestion d'un coproduit industriel. Elle pourrait créer des débouchés pour la recherche nationale, réduire certains besoins d'importation et fournir de nouvelles matières à plusieurs secteurs. Sa réussite dépendra de la capacité à transformer les résultats scientifiques en procédés fiables, compétitifs et conformes aux exigences environnementales.

N° 1113 LAVERITE Du 2 au 8 octobre 2026

Au-delà du genre

Hind Bensari et Sofia Alaoui veulent réinventer le 7e art marocain

FIFFS 2026 à Salé : Hind Bensari et Sofia Alaoui s'unissent pour bâtir un cinéma à l'identité marocaine affirmée. Au-delà de la discrimination positive, les deux réalisatrices appellent à lever les obstacles structurels entravant la création féminine. Entre documentaire réaliste et fiction empreinte de mystère, le 7e art national cherche sa structuration économique.

Réunies à Salé le mercredi 30 septembre 2026 lors de la 19e édition du Festival international du Film de Femmes, les réalisatrices Hind Bensari et Sofia Alaoui ont exposé leur vision du cinéma national. Entre démarche documentaire et création de fiction, les deux cinéastes appellent à dépasser la simple discrimination positive pour consolider une véritable industrie cinématographique dotée d'une touche marocaine et soutenir activement les créatrices.

Lors du « Dialogue des cinéastes » tenu le mercredi 30 septembre 2026 à Salé dans le cadre de la 19e édition du Festival international du Film de Femmes de Salé (FIFFS), les réalisatrices Hind Bensari et Sofia Alaoui ont croisé leurs parcours artistiques. Cette rencontre visait à poser les jalons d'une culture cinématographique structurée, capable de faire émerger une industrie forte dotée d'une identité marocaine affirmée. La rencontre visait également à ouvrir un débat de fond sur les obstacles réels qui entravent encore la création féminine au Maroc, en allant au-delà des seuls mécanismes de discrimination positive.

Des esthétiques singulières entre réalisme et atmosphères de mystère

Bien qu'évoluant dans des genres cinématographiques distincts, les deux réalisatrices ont partagé une analyse réciproque de leurs œuvres. S'arrêtant sur le travail de sa consœur, Hind Bensari a mis en relief la capacité de Sofia Alaoui à bâtir des univers singuliers et des atmosphères empreintes de mystère, qualifiant cette faculté de trait majeur de sa mise en scène. En retour, Sofia Alaoui a salué la démarche réaliste de Hind Bensari, soulignant la cohérence, l'équilibre et la recherche permanente de sens qui caractérisent son cinéma.

Cette divergence entre documentaire et fiction implique toutefois des contraintes de production spécifiques. Hind Bensari a rappelé que le film documentaire repose avant tout sur une relation de confiance intime avec les personnages. La réalisatrice a précisé que les imprévus de la réalité obligent fréquemment le documentariste à réorienter le projet initial. De son côté, Sofia Alaoui a expliqué que le cinéma de fiction affronte des contraintes financières rigides et une multiplicité d'intervenants, ce qui restreint la marge d'improvisation au moment du tournage et du montage.

L'affirmation d'une industrie à la fibre marocaine

Malgré des méthodes de travail différentes, un socle d'engagements communs réunit les deux cinéastes : l'attachement au Maroc et la volonté de développer une industrie nationale avec une fibre culturelle propre. Les discussions ont également porté sur la perception du Maroc à l'étranger et sur la diffusion internationale des œuvres nationales.

Les trajectoires respectives des deux intervenantes témoignent de cette ouverture internationale. La réalisatrice Hind Bensari s'est illustrée dans le genre documentaire, obtenant plusieurs récompenses internationales pour ses films We Could Be Heroes et Out of School. De son côté, Sofia Alaoui a remporté un succès international avec son court-métrage Qu'importe si les bêtes meurent puis son long-métrage Animalia, tout en poursuivant le développement de projets internationaux ancrés dans le patrimoine national, à l'image de son projet Tarfaya.

Maternité et création : un plaidoyer pour des fonds de soutien dédiés

Au-delà des questions esthétiques, la rencontre a abordé la condition spécifique des femmes travaillant dans le secteur cinématographique. Sofia Alaoui a notamment souligné la difficulté de concilier la maternité avec les exigences de la création artistique. Pour pallier cette contrainte, la réalisatrice a préconisé la mise en place de fonds de soutien ciblés afin d'aider les femmes cinéastes, en particulier les mères, à poursuivre leur parcours professionnel sans interruption.